

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input checked="" type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

RAM F5080.9
M13.54
4

SIR JOHN A. MACDONALD

L'AMI DÉVOUÉ ET FIDÈLE DES

CANADIENS-FRANCAIS

L'HISTOIRE DES DEUX PARTIS

Il n'est pas d'homme que l'on ait calomnié autant que sir John Macdonald.

Depuis quelques années ses détracteurs, surtout ceux de l'école de l'*Etendard*, se sont acharnés à le représenter comme notre ennemi le plus implacable.—Pourquoi? parce que sir John Macdonald n'a pu reposer en eux assez de confiance pour en faire ses compagnons d'armes.

Mais que peut la rage de ces envieux contre un homme qui a contribué plus que tout autre à fonder la Puissance du Canada et à nous doter, nous Canadiens-Français, des principaux avantages dont nous jouissons aujourd'hui.

Sir John Macdonald eut joué un rôle sur les plus grands théâtres de l'Europe et l'histoire dira qu'il a été par ses actions politiques, par son esprit de justice et de libéralité à notre égard, le meilleur ami haut canadien que nous ayons eu depuis 1854.

Il était alors le collègue de l'honorable M. Morin, le patriote le plus dévoué et le plus honnête homme de son temps.

“ A cette époque (1854), les Brown, les Mackenzie, les Hartman, dit l'historien Turcotte, soulevèrent les haines contre nos institutions religieuses, qu'ils menacèrent dans leur existence, s'opposèrent à ce que les catholiques instruisissent leurs enfants suivant leurs croyances. Les conservateurs (les tories) au contraire, qu'ils fussent alliés ou opposés au parti libéral du Bas-Canada, fidèles à leurs principes hiérar-

“ ohiques, AVAIENT TOUJOURS VOTÉ AVEC LES CATHOLIQUES EN FAVEUR DE TOUTES LES MESURES DE LIBERTÉ RELIGIEUSE ET DE CELLES QUI CONCERNAIENT LES INSTITUTIONS DES CANADIENS-FRANÇAIS.”

En effet, depuis 1854, les conservateurs du Haut-Canada alliés avec les chefs de notre race, Morin, Taché, Chauveau, Cartier, ne nous abandonnèrent jamais un instant, sur une seule mesure, au risque même de s'affaiblir, de détruire leur influence dans leur propre province. Et quels furent nos ennemis les plus acharnés ? Les grits, les libéraux, Brown et son *Globe*, Mackenzie, etc.

* * *

Biens du clergé et tenure seigneuriale.

La sécularisation des biens du clergé et le changement de la tenure seigneuriale furent réglés tout à fait dans le sens demandé par Morin, Taché et Cartier, qui n'étaient sans doute pas de mauvais Canadiens !

M. Morin se retira en 1855, universellement regretté par ses amis et ses ennemis politiques.

Sir Etienne Pascal Taché lui succéda à la tête du parti conservateur bas-canadien et s'adjoignit MM. Cartier et Cauchon. Mais la section haut canadienne resta la même, avec les *tories* McNab et Macdonald à sa tête. Ces *fanatiques*, comme on les a appelés, furent-ils nos ennemis ? Jamais—Écoutons encore Turcotte dont l'impartialité n'a jamais été mise en doute par qui que ce soit :

“ Ces chefs du Haut-Canada ne furent plus des hommes de privilèges et d'exclusion, des ennemis du Bas-Canada, comme ceux de l'ancien parti *tory* ; ils furent LES AMIS, LES DÉFENSEURS DES CATHOLIQUES, et ces derniers purent compter généralement sur leurs sympathies. Les chefs des conservateurs eurent pour principes, l'ordre, la conservation des institutions religieuses, politiques, s'alliant avec les idées de progrès. Ils maintinrent fermé l'égalité de la représentation dans les deux sections de la province, SOUTINRENT LES ÉCOLES SÉPARÉES, et s'opposèrent à ce que l'élément démocratique s'insinuat trop dans les institutions du Canada. Ils se conformèrent à ces institutions qui, tout en ayant quelques inconvénients, avaient leurs avantages ; ils les croyaient avantageuses au peuple, par-

ce qu'elles étaient la forme du gouvernement qui pouvait le satisfaire, qui lui offrait la liberté civile, et qui était en harmonie avec les mœurs et le caractère des différentes origines.

“ Le parti libéral se composa des démocrates du Bas-Canada, dont les chefs étaient MM. A. A. Dorion, Holton et Papin, des *cleargrits*, Brown, Mackenzie, et autres membres aux vues dites avancées, de M. J. Sandfield McDonald, M. Foley et autres libéraux modérés. LES LIBÉRAUX EURENT POUR PRINCIPES LES ÉCOLES COMMUNES, la fixation de la convocation des chambres; ils cherchèrent à introduire les idées républicaines, le principe d'élection des officiers publics, le vote au scrutin, à DIMINUER LES ALLOCATIONS DES ÉCOLES SUPÉRIEURES, etc.; ils s'opposèrent à toute organisation efficace de la milice, parce qu'ils la croyaient inutile et qu'elle augmentait le patronage public. LES LIBÉRAUX DU HAUT-CANADA CHERCHÈRENT SURTOUT À DOMINER LE BAS-CANADA, en demandant pour eux un plus grand nombre de représentants, à RÉPANDRE le FANATISME RELIGIEUX parmi le PEUPLE pour se faire de la popularité; ils NIÈRENT AUX CATHOLIQUES le droit d'avoir des ÉCOLES SÉPARÉES, et S'OPPOSÈRENT À L'INCORPORATION DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES. — Ils tinrent, enfin, envers le Bas-Canada, la conduite injuste des *torés* sous le commencement de l'Union.”

Voilà les deux partis politiques tels que l'histoire nous les fait connaître, tels qu'ils ont été et tels qu'ils sont à l'heure qu'il est.

Des difficultés du nouveau régime ont pu rendre plus lent le règlement de certaines questions agitées de nos jours, mais il n'en est pas moins vrai que les deux partis sont encore les mêmes. que nos amis sont toujours du côté conservateur et nos ennemis du côté libéral-grit.

* * *

Les écoles séparées.

“ C'est en 1856 que les grits, les ultra-libéraux du Haut-Canada, dit encore Turcotte, essayèrent, mais, en vain, de faire triompher le système des écoles mixtes. Ils s'opposaient aussi au maintien des écoles séparées, parce qu'elles tendaient, suivant eux, à détruire le système des écoles communes, et qu'elles augmentaient l'influence du clergé catholique. M. Brown, le chef de ces fanatiques, proposa de rappeler les actes qui autorisaient l'établissement des écoles séparées dans le

Haut-Canada, et de placer les écoles primaires sous un système uniforme d'instruction publique.

“ Plusieurs députés catholiques plaidèrent la cause des écoles mixtes. M. Papin proposa lui-même que l'on établit un système général et uniforme d'écoles élémentaires, maintenues aux frais de l'Etat; et que, pour faire fonctionner ce système d'une manière juste et avantageuse, il était nécessaire que toutes les écoles fussent ouvertes à tous les enfants sans qu'ils fussent exposés, par la nature de l'enseignement, à voir leurs croyances religieuses violentées ou froissées en aucune manière. En expliquant sa motion, M. Papin se laissa entraîner à des égarements d'idées tout à fait regrettables. Il soutint que l'éducation donnée par l'Etat doit être morale et intellectuelle, mais qu'elle ne peut être religieuse dans un pays habité par plusieurs sectes comme le Canada. “ Il ne peut, continua-t-il, y avoir de religion d'Etat, et s'il en est ainsi, l'Etat ne peut en aucune façon donner de l'argent pour l'enseignement d'aucune foi religieuse. Le mode d'éducation suivi jusqu'à ce jour a été loin d'être satisfaisant. Il nous faut un système général, applicable à toutes les parties de la province, et qui fasse disparaître les préjugés des catholiques et des protestants.”

Aujourd'hui, M. Mercier, avec ses libéraux, voudrait pouvoir porter atteinte à notre beau système d'éducation si hautement admiré à Rome comme l'un des plus parfaits qui existent.

MM. Papin, Dorion, J.-Bte. Eric—le père politique de M. Laurier—voulait des écoles mixtes; M. Mercier, lui, s'est déjà prononcé en faveur de l'instruction obligatoire; ce qui est encore pire.—Que ce parti libéral soit du Haut-Canada ou de la province de Québec, c'est un parti de destruction et de malheur.

On a prétendu quelquefois que la loi des écoles séparées du Haut-Canada, telle que définitivement amendée, est due aux grites et aux libéraux! ce n'est pas exact. Voici les faits. “ Dans la session de 1862 sous le ministère Cartier Macdonald, M. Scott, député d'Ottawa, soumit un projet de loi pour modifier toute la législation et mettre les catholiques du Haut-Canada sur le même pied que les protestants. La mesure reçut l'approbation des ministres et des membres modérés des deux partis. Le principe des écoles séparées, après une lutte longue et acharnée devait enfin triompher; la voix éloquente

et l'habileté de M. McGee contribuèrent à ce grand changement. Il ne restait plus que quelques fanatiques, MM. McDougall, Ferguson, Morris et Brown, entre autres, qui refusaient de concéder aux catholiques le plein droit d'établir des écoles où ils pussent donner à leurs enfants l'instruction religieuse avec les autres branches de l'enseignement. La crise ministérielle empêcha le projet Scott de devenir loi, et les libéraux s'engagèrent à passer une semblable mesure sous leur responsabilité.

Cette loi fut passée en 1863 à la DEMANDE D'UN CONSERVATEUR et au grand scandale des grits dirigés par George Brown qui venait de reparaitre sur la scène politique. Et de fait cet acte de justice est principalement dû à sir John A. Macdonald. Voici ce qu'en dit l'auteur que nous avons cité déjà plusieurs fois.

“ Le triomphe des écoles séparées était dû surtout aux efforts énergiques déployés depuis plusieurs années par M. Scott, député d'Ontario, à M. McGee et aux conservateurs, M. John A. Macdonald et ses amis, qui s'unirent aux Bas-Canadiens. Des ministres libéraux du Haut-Canada supportèrent, il est vrai, la mesure, car ils étaient engagés par leur programme à le faire ; mais ils furent abandonnés de leurs amis *cleargrits* qui, avec quelques conservateurs outrés, votèrent au nombre de 31 contre la mesure. Le ministère Macdonald-Sicotte avait fait des écoles séparées un article de son programme. Il ne pouvait pas réclamer comme parti la passation de cette loi, qui était plutôt due à l'opposition et qui avait été proposée par un membre conservateur.”

* * *

Les Ecoles de Manitoba.—Le “Globe” approuve l'inique loi Martin.

La loi scolaire du fanatique libéral Martin vient d'être déclarée constitutionnelle par la cour supérieure de Manitoba. Sur trois juges, deux se sont déclarés dans le sens du juge Killam, qui avait prononcé en première instance ; l'honorable juge Dubuc a été seul pour donner, à notre sens, l'interprétation plausible, juste et rationnelle de notre constitution à ce sujet. Il y aura appel à la cour suprême d'Ottawa. Voici ce que disait le *Globe* de Toronto, le 3 février courant, en apprenant la nouvelle :

La période durant laquelle l'acte (la loi Martin) peut être désavoué expirera probablement avant que le jugement en appel puisse être rendu par la cour suprême du Canada. Craignant cela et prévoyant la

décision rendue hier, les adversaires de l'acte dans Manitoba et Québec ont déjà commencé à s'agiter pour son désaveu immédiat par le gouverneur-général en Conseil, à Ottawa. La position dans laquelle ils se sont placés est quelque peu remarquable. Quand survint l'affaire de l'Acte des Biens des Jésuites, ils prétendirent énergiquement que le bill ne devait pas être désavoué, parce que le droit constitutionnel donnait plein pouvoir à la législature de Québec de le faire adopter. Alors, la question de la constitutionnalité de l'Acte des Biens des Jésuites n'avait point été étudiée par les officiers en loi de la Couronne, en Angleterre, et, sans doute, nul tribunal dans ce pays avait discuté sa légalité. Par conséquent, en demandant le désaveu de l'Acte des Ecoles de Manitoba, leurs prétentions avouées sont tout opposées à la doctrine de l'autonomie des provinces, qu'ils invoquaient en faveur du bill des Jésuites. Comment peuvent-ils demander aujourd'hui que le gouvernement de la Puissance exécute une semblable volte face, alors que deux cours de justice ont reconnu la constitutionnalité de la loi? Quelle conduite le gouvernement entend tenir, nous le savons pas. *Le parti libéral, suitor sans doute le droit sentier et combattra pour l'autonomie provinciale, comme il l'a fait si souvent par le passé.*

En d'autres termes, le *Globe* se déclare enchanté du résultat et n'hésite pas à tracer d'avance la ligne de conduite que devra suivre le parti libéral dont il est l'organe autorisé.

Que pensent l'*Etendard*, la *Justice*, l'*Electeur* et tous les nationaux de cette déclaration du *Globe*. Ces feuilles hypocrites ne demandent-elles pas la déchéance de sir John, parce que leurs amis, les libéraux de Manitoba, fidèles à leurs traditions odienses, persécutent là-bas la minorité catholique et française? La perfidie, l'audace de ces gens-là n'a vraiment pas de bornes. En effet, que voudrait la presse nationale? Remplacer le chef conservateur, un ami éprouvé de notre race, et le parti qu'il dirige, par les ennemis mêmes de notre nationalité et de notre religion, qui applaudissent d'ici aux insultes, aux outrages, à l'ostracisme dont nos nationaux, nos coreligionnaires sont victimes au Nord-Ouest, de la part des libéraux.

Que de cynisme et de lâcheté tout à la fois!

* * *

La représentation basée sur la population.

Qui chercheront à nous écraser en nous imposant, sous l'Union, une augmentation de la représentation anglaise? Brown, George Brown, le fameux et fanatique rédacteur du *Globe*, l'ennemi le plus terrible de notre race et de notre religion, George Brown, le chef de ligne de MM. Mackenzie,

Blake et Laurier, qui passa son temps à ridiculiser nos croyances et à décrier nos institutions. La représentation, répartie d'après le chiffre de la population, c'était notre ruine.

Qui combattirent George Brown, Mackenzie et l'abominable gazette le *Globe* ?

Sir John A. Macdonald et les conservateurs du Haut-Canada.

Et ce fut à la fin de la session de 1856 que sir Allan McNab et sir John A. Macdonald perdirent plusieurs de leurs amis précisément parce qu'ils se montraient trop fidèles protecteurs des Canadiens-Français et des catholiques.

George Brown, Mackenzie n'étaient pas orangistes, que nous sachions. N'étaient-ils pas cependant nos plus implacables, nos plus acharnés ennemis ? Oui, ils voulaient notre ruine, pleine, entière, complète, radicale.

Preuve que ce n'est pas le nom de la secte qui fait le danger, mais l'homme, indépendamment de la secte à laquelle il appartient.

Sir John n'avait qu'à rivaliser de fanatisme avec George Brown, et dès 1856 il eût pu devenir aussi populaire que l'a été son terrible antagoniste.

Il ne le voulut pas ; il préféra rester fidèle aux Canadiens-Français et perdra même, à cause de cela, ainsi que nous venons de le voir, l'appui de la majorité des députés de sa province.

* * *

La codification de nos lois.

En 1857 vint la codification de nos lois qui fut l'œuvre de Cartier et contribua puissamment à l'extension de l'influence française dans les cantons de l'Est, puisque notre jurisprudence française y fut rendue obligatoire.

Qui aida Cartier dans cette grande œuvre ? Sir John A. Macdonald, le prétendu francophobe de nos libéraux ! Et si aujourd'hui nos lois prévalent par toute la province et consacrent l'existence incontestée de certains de nos droits les plus importants, comme celui de la dime au clergé catholique,—dime qui a valu aux nationards leurs plus beaux succès de carottage, la fondation par exemple et le maintien de l'*Étendard*—

nous le devons en grande partie au terrible orangiste pour lequel on a tant de rigueur, depuis 1885 surtout.

* * *

Nos institutions catholiques et religieuses.

En 1857, qui a combattu l'existence légale des communautés religieuses du Haut-Canada, entr'autres celle des sœurs de Notre-Dame-de-Lorette, à Toronto ?

Toujours Brown et Mackenzie avec le *Globe* comme truchement. Malheureusement, plus d'un libéral français aidait ces fanatiques dans leur action désastreuse pour la religion catholique. MM. Papin, Turcotte et Dorion, les ancêtres politiques de MM. Laurier et Mercier, étaient du nombre.

Quelques députés mirent à nu leurs haines contre le catholicisme. M. Brown déclara qu'il était de la dernière impudence d'établir dans la province des couvents et des monastères, et de leur laisser le pouvoir d'acquérir des immeubles; ces institutions, disait-il, ne vont nullement au génie et aux mœurs du peuple du Haut-Canada. M. W. Lyon Mackenzie voulut restreindre l'action de l'Église catholique dans les limites les plus étroites possibles, comme une chose redoutable aux libertés populaires: l'histoire, dit-il, prouve qu'elle est essentiellement intolérante.

N'est-ce pas encore les grits, M. George Brown en tête, aidés des MM. Dorion, qui voulaient empêcher les legs faits aux institutions de charité et d'éducation dans les six mois qui précédaient la mort du légateur. Et n'est-ce pas sir John et son parti qui réussirent encore à mater Brown et ses confrères dans cette législation néfaste dirigée cyniquement contre nos plus belles institutions ?

* * *

Alliance de Cartier-Macdonald.

Le ministère Macdonald-Cartier succéda au ministère Taché-Macdonald, en 1857.

Sir John fut battu dans le Haut-Canada principalement à cause de sa libéralité à l'endroit de notre Province. Cessa-t-il pour cela d'être notre ami ? Non, il préféra gouverner avec une province catholique et française plutôt que de soulever le

fanatisme protestant et de se gagner des partisans en imitant le triste exemple de George Brown.

Dans sa province, sir John eut presque constamment la majorité contre lui, simplement parce qu'il voulait avant tout rendre justice au Bas-Canada. Il ne cessa pas non plus d'être l'allié fidèle de sir Georges jusqu'à la mort de ce dernier, ce que nous prouverons plus loin.

Citons encore l'historien de cette époque :

" De ce moment s'opéra une union intime entre M. Cartier et M. J. A. Macdonald ; c'était une seconde alliance Lafontaine-Baldwin. Tous deux avaient les qualités du véritable homme d'Etat, et étaient des chefs populaires dans leur province respective. Une longue et brillante carrière, comme chefs de plusieurs administrations, allait maintenant s'ouvrir devant ces deux hommes, dignes l'un de l'autre. M. Cartier se faisait surtout remarquer comme homme d'action, d'énergie ; les difficultés ne ralentissaient jamais son courage. Formé à l'école de M. Draper, M. Macdonald avait le tact et l'habileté de ce chef illustre ; ses connaissances administratives et constitutionnelles étaient profondes, son expérience parlementaire était grande. DEPUIS SON ALLIANCE AVEC LES LIBÉRAUX-CONSERVATEURS DU BAS-CANADA, IL LEUR GARDA LA PLUS GRANDE FIDÉLITÉ. Lorsqu'on verra le Haut-Canada réclamer plus tard une représentation plus forte, il s'opposera à cet esprit de domination, et restera ferme dans ses convictions politiques avec un petit nombre de partisans de l'égalité représentative."

Cela ne vaut-il pas mieux que les injures que l'école nationale et libérale débite depuis si longtemps ?

On se rappelle du rachat des droits seigneuriaux demandé par M. Cartier. Là encore, Brown, Macdougall, etc., crièrent au pillage, au vol du Haut-Canada par le Bas-Canada. On soutint partout que si cette mesure, tout à fait équitable, était adoptée, on demanderait le rappel de l'Union et le *Globe* recommença une lutte acharnée contre nous. Sir John se laissa-t-il ému par ces cris de fanatisme ? Pas plus qu'auparavant : le bill fut adopté et les intérêts du Bas-Canada triomphèrent.

Encore un noir attentat de sir John contre l'élément français ! " Ce succès, dit Turcotte, était dû à la libéralité des " CONSERVATEURS (tories) dont les idées contrastaient singulièrement avec celles des cleargrits — ..." (Encore Brown et autres, les ancêtres de MM. Blake, Laurier et Mercier.)

* * *

Sir John, les libéraux et les Orangistes.

On prétend que sir John Macdonald aurait fait, en 1861, certaines déclarations favorables aux Orangistes. Mais de 1854 à 1861, peut-on trouver un seul acte politique que sir John ait dirigé contre l'influence française et catholique ?

Au contraire, ne nous a-t-il pas constamment protégés ? A-t-il cessé, une seule année, de résister énergiquement à la lutte acharnée, sauvage, féroce, que nous faisait George Brown avec le *Globe* et les *cleargrits* aidés, malheureusement trop, par notre parti libéral qui n'est autre que celui de MM. Laurier, et Mercier.

Encore une fois, jugeons les hommes qui se disent nos amis par leurs actions, non par leurs paroles.

Les Orangistes en 1860, lors de la visite du Prince de Galles, voulurent lui faire des démonstrations de loyauté, à leur façon ; la chose ne réussit pas et ils cherchèrent à ce propos, à blâmer l'administration Cartier-Macdonald. Celui-ci protégea-t-il les Orangistes à cette occasion ? Non, loin de là, il ne voulut en aucune manière s'occuper de leurs récriminations.

C'est en 1861, à la session qui suivit cet incident, que M. Cartier prononçait les paroles suivantes qui valent bien sans doute, dans le jugement qu'il faut porter sur sir John, les dénonciations injustifiables de l'école nationale-libérale.

« Certainement, dit-il, il serait désirable que chaque section du gouvernement pût être appuyée par la majorité du pays qu'elle représente mais cela devient quelquefois impossible. Pour ma part, je suis fier de le dire, la grande majorité des représentants dans les deux chambres de la section du pays que je représente, a confiance en mon intégrité politique, et j'ose compter sur l'appui des classes instruites du Bas-Canada. Les victoires remportées par mes adhérents, à diverses reprises, m'ont donné cette assurance.

« Quant à mon collègue, le procureur-général du Haut-Canada, je dois dire que je n'aurais jamais accepté LA TACHE DE FORMER UNE ADMINISTRATION, si je n'avais pu m'assurer de son concours ; j'en connaissais son HONNÊTÉ POLITIQUE, son habileté comme homme d'Etat, et la place qu'il occupait dans l'affection du peuple du Haut-Canada. »

C'est encore à cette époque que le fanatisme de George Brown atteignit un degré de recrudescence inouïe. Il voulait ni plus ni moins, effacer jusqu'aux derniers vestiges de la race française au Canada. Quel adversaire rencontra-t-il ? Quel

protecteur trouvions-nous toujours prêt à nous défendre, toujours faisant triompher notre cause ? L'honorable sir John A. Macdonald, l'inséparable allié de Cartier.

Citons Turcotte :

M. Macdougall, digne adepte de M. Brown, et co-rédacteur du *Globe*, fit un discours des plus violents ; il traita les Canadiens d'origine française de race étrangère, fit un appel aux protestants du Bas-Canada contre eux et le catholicisme, et menaça le Bas-Canada de l'annexion.

C'est sir John qui répondit à ces attaques violentes et qui fit entendre à la session de 1861, un de ces discours les plus remarquables en faveur de l'Union, du Bas-Canada, de la prétendue *domination française* ainsi que les grits appelaient alors comme aujourd'hui, la juste et salutaire influence du Bas-Canada."

Sir John triompha de George Brown et de toute la séquelle qui suivait le fanatique enragé.

N'est-ce pas le *Globe* qui reprochait encore à sir John Macdonald son abjecte servitude, ses lâches complaisances pour nous Canadiens Français et catholiques, et s'écriait en gémissant, à une date toute fraîche, au mois de juin 1889 :

"IL A TOUJOURS CÉDÉ AUX BLEUS ET AUX ULTRAMONTAINS LES PRIVILÈGES DE RACE ET DE RELIGION QU'ILS ESTIMENT PLUS QUE L'OR."

L'organe grit en voulait à sir John qui refusait de désavouer le bill des Jésuites.

N'est-ce pas encore le *Globe* qui, dans le même temps, accusait SIR JOHN DE TRAHIR les orangistes dont le fanatisme avait été, si violemment surexcité par la presse libérale, les Charlton et autres ? toujours à propos du bill des jésuites. Écoutons le :

" Bien que les résolutions de Goderich ne signifient pas grand chose, la querelle qu'elles ont provoquée indique qu'un nombre considérable d'orangistes ne toléreront pas la dernière (*sic*) trahison de sir John Macdonald. En prévision de leur défection, celui-ci a cherché à se rattraper en allant ramper à Montréal."

Le " vieil orangiste " n'est donc pas livré corps et âme à la secte, comme l'enseignent à leurs lecteurs les traîtres que l'on sait : il n'est donc pas l'exécuteur de leurs œuvres, ni de leurs volontés, puisque c'est lui qui a tenu tête à l'orage et qui a comprimé des passions que personne plus que l'organe nationard n'avait contribué à amener.

* * *

Appel du libéral Charlton aux Orangistes.

A la fameuse convention anti-jésuitique tenue à Toronto, dans l'été 1889, le fanatique Charlton, bras droit de Sir Richard Cartwright et de M. Wiman dans leur campagne de réciprocity illimitée, d'union commerciale et d'annexion, fit un appel véhément aux orangistes, les pressant de secouer leur torpeur, de défendre le protestantisme, l'anglo-saxonnisme et de ne pas être plus longtemps "la queue du cerf-volant catholique." Nous citons :

A cette période critique de l'histoire du Canada, au moment où des problèmes de cette importance appellent une solution, j'apprécie à sa pleine valeur le caractère de l'occasion offerte aux orangistes. Ils ont à décider aujourd'hui si la réputation de leur organisation doit être honorable ou non. Vous professez le protestantisme et vous vous dites anxieux de développer le protestantisme et la liberté religieuse. Ne vous figurez pas pour un moment qu'une alliance avec le parti ultramontain et le pouvoir catholique de Québec servira vos fins et profitera au pays. Vos chefs ont été entraînés en d'étranges compagnies et mis dans des situations douteuses. Vous professez la loyauté envers la Reine et votre pays. Si vous êtes aussi loyaux que vous le prétendez, ayez l'œil ouvert sur les empiétements commis sur ses prérogatives. Résistez à toute tentative pour renverser son autorité, pour mettre un autre potentat à sa place, pour invalider sa suprématie ou pour détruire les institutions libres, quelque part que ce soit au Canada. Retirez votre appui à ceux qui permettent des choses semblables. S'il devient nécessaire de briser de vieilles attaches de parti, n'hésitez pas à le faire. *M. Bowell et Sir Hector rampent côte à côte; étudiez bien la situation, car le résultat final ne sera certainement pas au profit des orangistes. Ne permettez pas qu'on fasse de vous la queue du cerf-volant catholique ou autre.....*

L'assemblée de la grande loge de Goderich est venue très à propos et s'est conduite honorablement. C'est la preuve que *l'Ordre des orangistes ne pardonnera pas au gouvernement fédéral l'indifférence dont il a fait preuve en face de la dotation d'un ordre religieux mis au ban de la loi impériale, et son refus de faire son devoir quand la majesté de la loi est insultée, la sauvegarde de la liberté assaillie et l'ascendant de la race anglo-saxonne menacé au Canada.*

* * *

Amitié de Sir G. E. Cartier et de Sir John Macdonald.

L'union conservatrice sous Sir John.

Quelle lâcheté de prétendre après la mort de Cartier que celui-ci ait persisté durant près de dix ans à s'allier à notre plus terrible ennemi. Il est facile de soutenir les affirma-

tions les plus hasardées, quand la mort a emporté ceux qui pouvaient contredire.

Nous ne savons pas ce qu'a pu dire Cartier de sir John en 1865-66 67, mais nous savons trois choses qui nous semblent irréfutables.

1. Que sir John, de 1854 à 1891, a été, dans sa conduite politique et par ses actes, le meilleur ami de la race et de la religion et des Canadiens-français ;

2. Que ceux qui le dénoncent le plus violemment n'ont cessé d'être ses plus rampants adulateurs jusqu'à janvier 1885.

3. Que Cartier, malgré les moments de mauvaise humeur qu'il a pu avoir contre sir John, est resté son plus fidèle et son plus constant ami de 1864 à 1873, époque de sa mort, et que de plus, il a de la façon la plus énergique possible, condamné la conduite de l'école du *Nouveau Monde* qui combattait sir John avec autant d'injustice, de déloyauté et d'ingratitude que les Castors et les nationards combattent le parti vraiment conservateur. Voilà des faits surabondamment prouvés, non seulement par un témoin qui sera prêt à tout jurer, pour soutenir une fausse position, et ne pourra pas être contredit, mais encore par les aveux de nos propres adversaires, par leurs écrits, leurs combats de vingt, trente ans ; par l'histoire irréfutable de notre politique depuis 1854, par les résultats palpables que nous touchons du doigt, qui nous entourent, nous ont fait puissants, libres, indépendants, dans notre province catholique et française.

Tout ce que nous avons, nous le devons à la politique de Morin, Taché, Cartier, Langevin, les alliés de Sir John Macdonald.

* * *

Une lettre de Cartier recommandant l'union sous Sir John

Voici l'une des dernières lettres que sir George Cartier, chef conservateur, adressait à l'un de nos hommes les plus éminents et dans laquelle il recommande l'union des conservateurs, c'est-à-dire l'union sous sir John. Cette lettre datée de Londres, quelques semaines seulement avant la mort de sir George est comme un testament politique. Qu'on la lise et qu'on la médite.

“ Vous me permettez d'abord de parler de ma santé. J'ai le plaisir de vous dire qu'elle s'est beaucoup améliorée, depuis que vous m'avez vu, et que tous les jours elle va s'améliorant. Mon médecin ici, qui est très habile, est très satisfait de mon état. J'espère donc qu'il me sera possible

d'être au Canada à la fin d'avril ou dans le commencement de mai. Ce sera une indicible jouissance pour moi de vous serrer de nouveau la main, étant en bonne santé, et de vous remercier en personne, comme je le fais par cette lettre, des ferventes prières que vous adressez à Dieu pour ma guérison, lesquelles ont déjà été si efficaces. Je dois vous le dire, l'art a pu être pour quelque chose dans le mieux que j'ai obtenu ; mais j'ai la conviction que vos bonnes prières et celles que d'autres et bonnes saintes âmes ont élevées vers le ciel pour moi de tous les points de notre cher Canada, sont la principale cause du mieux que j'ai pris. Je ne puis mieux vous remercier, ainsi que les pieuses personnes qui m'ont montré tant de sympathie, qu'en priant en retour Dieu de répandre sans cesse sur vous et elles ses bénédictions et toute la félicité que l'on peut obtenir sur terre.

Je suis chagrin comme vous des dissensions religieuses qui règnent dans le district de Montréal et qui réellement n'ont pas de raison d'être.

Ceux qui en sont cause ont assumé une grande responsabilité. Mais comme vous aussi j'attends la paix de Rome, et je prie le ciel que mon espoir se réalise.

Je vois par les derniers journaux que Chapleau est solliciteur-général. J'en suis bien-aise. J'espère qu'il n'aura pas grand trouble à se faire réélire.

J'ai de ce temps-ci la pensée sans cesse tournée vers Ottawa. Je compte que les choses vont bien. J'apprends que * * * s'est réuni à l'opposition. S'il l'a fait, il a commis une grande faute dont il aura peut-être à se repentir avant bien longtemps. J'ai toujours confiance que la Providence veillera sur l'union du parti conservateur dans Québec, et bénira cette union, dont dépendent principalement le bon gouvernement et la prospérité du Canada et de notre bonne province en particulier.

Veillez bien me permettre de me souscrire comme toujours.

Votre très obéissant serviteur et dévoué ami,

GEO. E. CARTIER.

Ainsi, son dernier conseil aux conservateurs avait trait à l'union. Il déplorait la trahison d'un homme dont le nom a été supprimé, mais qui n'était autre que M. Cauchon, lequel venait de passer à l'ennemi sous prétexte que sir John et ses collègues trahissaient les Canadiens-français. M. Cauchon est le prototype d'autres traîtres bien connus qui ont voulu voiler le dépit résultant de leur ambition, de leur envie, de leur jalousie, sous le masque de l'intérêt national, et qui ont eu l'audace d'invoquer sir George Cartier pour couvrir leurs manœuvres genre Cauchon.

De son lit de mort, le chef conservateur, présentant sans doute l'avenir, mettait nos amis en garde contre le danger de la division, et il déplorait les dissensions que les traîtres du temps suscitaient dans le parti. Il prêchait l'union sous la

conduite de sir John et de ses collègues. Il dénonçait la trahison des Judas présents et futurs.

Quoique l'on dise et quoique l'on écrive, sir George Cartier et sir John sont restés amis dévoués jusqu'à la fin, et ceux qui voudraient faire croire qu'ils étaient ennemis, comptent exclusivement sur l'ignorance populaire pour nuire au parti conservateur. De son lit de mort, sir George Cartier écrivait à sir John Macdonald une lettre qui n'arriva à celui-ci qu'après le funèbre événement. Dans cette lettre, il exprimait au premier ministre son chagrin de ne pouvoir PRENDRE PART AVEC LUI AUX TRAVAUX DE LA SESSION ET DE L'AIDER A SUPPORTER LE FARDEAU DE L'ADMINISTRATION. Est-ce ainsi que l'on parle à un homme que l'on méprise, que l'on considère comme un traître ?

Au reste, voici le résumé du discours ému que sir John prononçait à la Chambre des Communes, le lendemain de la mort de son fidèle ami :

“ Sir John A. Macdonald propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, pour le prier de bien vouloir donner des instructions pour que les restes de sir George Etienne Cartier soient inhumés aux frais du trésor public et qu'un monument soit élevé à la mémoire de cet illustre homme d'Etat, avec une inscription qui rendra les sentiments du public sur cette grande et inexprimable perte, et pour donner à Son Excellence la certitude que cette Chambre se chargera des dépenses que nécessiteront ces démonstrations funèbres.

Je n'ai pas le temps, dit Sir John Macdonald, et je ne désire pas entrer dans de longs détails sur les grands services rendus par cet honorable monsieur et sur la perte que le pays vient d'éprouver. Pendant tout le cours de sa vie politique qui a été presque entièrement liée à la mienne, il a pu, dans la chaleur de la discussion, se servir de paroles que ses adversaires n'ont pas toujours aimées ; mais sur la tombe tout doit s'oublier.

Je ne veux pas pour le moment faire des éloges ou des remarques, concernant sir George E. Cartier, qui pourraient donner lieu à des débats ou qui ne rencontreraient pas l'approbation de la chambre.

Nous avons tous admis que le regretté défunt avait fait honneur à son pays, à sa race et à sa province. Dans sa vie privée, tout le monde sait ce qu'il était. Il était jovial et bon. C'était un homme éminemment loyal et éminemment sincère. Personne n'était meilleur ami que lui. Personne n'était plus apte que lui à saisir une question sous son véritable point de vue.

Si on le juge comme homme politique, on ne sera pas surpris, sans doute, de voir une divergence d'opinions dans cette Chambre et dans le pays ; mais je crois que la majorité du pays, après un certain laps de temps le considérera unanimement comme un grand homme d'Etat et approuvera les démonstrations publiques que cette chambre veut lui faire. Lorsque les idées politiques du jour auront disparu, on reconnai-

tra les vrais mérites de sir George Cartier, les vrais services qu'il a rendus en travaillant à rendre justice à toutes les races et en donnant la solution du vaste problème de la confédération qui a obtenu un si grand succès, si nous l'envisageons sous son véritable jour. Le peuple croirait qu'il aurait manqué au devoir, s'il n'agissait pas suivant la manière indiquée dans cette résolution. Il m'est pénible de penser à cette lettre dans laquelle sir George Cartier m'écrivait que sa santé s'était améliorée, qu'il avait d'abord décidé de partir pour le Canada le 22 courant, mais qu'ensuite il avait remis son départ au 29. Il me disait de plus qu'il était chagrin de ne pouvoir prendre part aux débats de la session et de m'aider à supporter le fardeau de l'administration. Il m'est pénible aussi de penser que, lorsque j'ai rompu le sceau de cette lettre, sir George n'était plus de ce monde. J'espère donc que cette résolution recevra l'approbation unanime de la Chambre.

Ceux qui ont entendu ce discours, à la Chambre des Communes, se rappellent que sir John dût terminer brusquement, incapable de surmonter son émotion et d'empêcher ses larmes de couler.

En 1863, sir George Etienne Cartier se présenta à Montréal après la chute du ministère Macdonald-Sicotte. Il fut élu par une majorité de plus de six cents voix sur sir Antoine Aimé Dorion. Le soir même de son triomphe il prononçait un discours dans lequel il disait que les catholiques du Haut-Canada sont redevables à sir John A. Macdonald de la loi qui leur accorde les écoles séparées. Voici ses propres paroles :

Dans leurs discours aux électeurs, les libéraux prétendent qu'eux seuls ont fait passer la mesure des écoles séparées. Mais cette assertion est-elle vraie ? Les comptes-rendus du parlement montrent que les *clear grits* ont toujours combattu ce bill. Ce n'est pas à M. John Sandfield Macdonald ni à M. Foley, ni à M. Wilson que les catholiques du Haut-Canada sont redevables de cette importante loi, mais à John A. Macdonald, le chef du véritable parti libéral du Haut-Canada et à ses partisans. L'auteur de la loi est un conservateur, M. Scott, de la ville d'Ottawa. Et quels sont les hommes qui se sont opposés au bill ? M. Brown et les *clear grits*. MM. J. Sandfield Macdonald, Mowat, Foley, Macdougall ont voté en faveur du bill, parcequ'ils ne pouvaient pas faire autrement, étant membres du gouvernement, mais ils ont eu la douleur de voir que le succès était dû à l'opposition. Ces prétendus libéraux ont manqué à leur titre en désertant les ministres et en suivant le fanatique George Brown. Les Orangistes dont l'alliance avec le parti conservateur du Bas-Canada est dénoncée comme un crime par M. Dorion, ont voté en faveur des écoles séparées ; sans leur appui, la mesure aurait été perdue par les votes des *clear grits*, les amis de M. Dorion, qui ont tous, moins cinq, voté contre elle. En 1856, M. Dorion vota lui-même en faveur des écoles mixtes, sur une motion de M. Papin pour abolir les écoles séparées dans toute la province et pour établir un système uniforme qui aurait empêché

également les catholiques du Haut-Canada d'obtenir des écoles de leur religion où ils pussent envoyer leurs enfants. Voilà un exemple des opinions de M. Dorion sur la question.

Écoutez maintenant ce que Cartier disait à Welland, au mois d'août 1863 ;

Vous le savez, j'ai été lié avec mon habile ancien collègue et chef adjoint dans le gouvernement, l'honorable John A. Macdonald, dans l'administration des affaires de la province pendant plus de huit ans. Je pourrais dire de 1854 à 1862. Il n'a pas été donné à aucun autre ministre de la couronne ou à aucun gouvernement dans ce pays de régner plus longtemps. Et pourquoi avons-nous régné aussi longtemps ? C'est parce que dans tous nos actes comme ministres de la Couronne nous avons travaillé à l'avancement de cette florissante province, de même que nos principes et notre politique ont été dans l'intérêt du pays tout entier.

Voici ce que disait sir George E. Cartier, au banquet donné le 29 octobre 1864, aux délégués des provinces maritimes qui venaient discuter le projet de la Confédération :

“ Je dois, en l'absence de mon digne chef, sir Etienne Paschal Taché, et de mon collègue dans le gouvernement, l'honorable John A. Macdonald, répondre à la santé que vient de proposer M. le maire, celle des ministres canadiens de Sa Majesté. Il est vraiment regrettable que ces messieurs soient absents. **NOUS AVONS ETE SI LONGTEMPS ENSEMBLE DANS NOTRE CARRIERE POLITIQUE, L'HONORABLE JOHN A. MACDONALD ET MOI, QUE NOUS NOUS REGARDONS PRESQUE COMME DES FRERES.**”

En 1858, lorsque Cartier fut chargé par le gouverneur Sir Edmond Head de former une administration, il accepta à la condition que l'honorable John A. Macdonald serait son collègue pour le Haut Canada. Voici ce qu'il dit à ce propos :

“ Je rencontrai Son Excellence qui m'exprima son désir que j'entreprisse la tâche de former le ministère. Je répondis que je consentais, mais à la condition que j'eusse le concours de mon honorable collègue, le procureur-général du Haut Canada. Son Excellence répliqua qu'il me donnait carte blanche. J'intimai à Son Excellence que l'honorable M. Macdonald, à cause de l'état de sa santé, désirait se retirer de la vie publique ; mais que j'avais l'espoir qu'il céderait à mon désir, et c'est après beaucoup d'hésitation que mon honorable ami accepta de m'aider dans la formation de mon nouveau gouvernement.”

Le premier mars 1865, sir George E. Cartier s'exprimait comme suit :

On a répété que j'avais tenté d'imposer au Haut Canada, la législation de la section de la province que je représente. Jamais accusation n'a été plus injuste, et je puis en appeler au témoignage de mon ami l'honorable John A. Macdonald avec qui en ma qualité de ministre, j'ai travaillé pendant dix ans, au bien être et à la prospérité du pays. Il peut dire, lui, si jamais dans le ministère ou au parlement, j'ai essayé de commettre pareille injustice. Depuis quelques années, la direction de la politique canadienne était très difficile et nous avons eu que le meilleur moyen d'y remédier, c'était de proposer la confédération (applaudissements prolongés). L'union des deux candidats a contribué dans une grande mesure au progrès et à l'avancement du pays ; et ce rapprochement nous a inspiré le désir d'une union plus large encore, établie sur des bases plus solides. Lorsque la politique de nos voisins est devenue pleine de dangers de tout genre, lorsque les partis se divisent de plus en plus, et que le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest, que chaque section, enfin, de l'un ou l'autre s'éloigne chaque jour davantage des autres, est-ce le temps pour nous de songer à l'annexion ? (cri de Non ! Non !)

Tels sont les deux hommes que certains intrigants voudraient représenter comme des ennemis, afin de se servir de l'un contre l'autre, afin de se servir du mort pour calomnier le survivant, et cela dans un but méprisable et odieux de vengeance politique et personnelle.

* * *

L'Intercolonial et le Bas-Canada.

L'Intercolonial devant favoriser plus spécialement le Bas-Canada, MM. George Brown et Sandfield Macdonald s'y opposèrent de toutes leurs forces.

Sir John fut le père de cette entreprise qu'il ne cessa de protéger jusqu'à son complet achèvement.

Que serait le sud du fleuve et du golfe Saint-Laurent, essentiellement peuplé de Canadiens-français, sans l'existence de l'Intercolonial ?

Il serait isolé comme auparavant, et n'aurait aucun espoir de se développer par l'établissement de nos compatriotes sur les terres de la couronne.

* * *

La Confédération et l'Union Législative.

La grande œuvre du siècle pour le Canada fut la fondation de la Confédération.

A ce sujet, l'on a reproché à sir John d'avoir voulu une

union législative, au lieu d'une confédération des provinces canadiennes.

Ce reproche n'est pas nouveau puisqu'il date de 1865 : mais ce qui est nouveau, ce sont les reproches tardifs que lui en font de vieux compagnons d'armes qui ont léché les talons du grand chef, à partir de 1867 jusqu'à janvier 1885.

Sir John, en 1865, était favorable à une union législative et il avait d'excellentes raisons, à son point de vue, pour appuyer son opinion. Mais le Bas-Canada ne pouvait envisager du même œil ce grave sujet et Cartier était bien décidé à n'accepter rien autre chose que le principe fédératif de gouvernement. Pourquoi ? parce que sir Georges voulait que la province de Québec, en majorité française et catholique, se gouvernât elle-même, eût son parlement où ses intérêts nationaux et religieux pussent se régler indépendamment de toute influence hostile.

De ce système de gouvernement, Cartier attendait le salut de la Province et il avait raison. Il savait que, tôt ou tard, avec un seul Parlement pour toutes les provinces, l'élément saxon noierait les représentants de la minorité française et c'est pour cela qu'il voulut que toutes les questions se rapportant à la RELIGION, à l'ÉDUCATION, aux LOIS CIVILES, à la PROPRIÉTÉ, etc., enfin toutes les questions nationales, fussent de la juridiction exclusive des législatures de chaque province, étant convaincu que si nous cherchions à imposer nos vues là-dessus aux protestants du Canada, nous serions infailliblement écorasés.

C'est là la grande idée de Cartier qui a présidé à la fondation de la Confédération. Qu'on relise son discours sur ce sujet et l'on se convaincra que ce grand homme d'État, n'avait qu'une chose en vue en nous dotant du régime actuel : empêcher que toutes les matières que nous appellerons françaises et catholiques, ne fussent réglées par une majorité anglaise et protestante.

C'était là l'idée de Cartier qui s'efforça du reste, toute sa vie, d'éloigner du domaine fédéral les questions nationales et religieuses, comme l'affaire Riel et l'amnistie en 1870-71-72 et l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, à la même époque.

Et son avis a prévalu depuis pour démontrer toute la sagesse des prévisions de ce grand homme d'État.

Mais sans doute que l'avis de Cartier ne vaut pas celui de ces nationaux raffinés, quintescenciés, qui n'aiment rien tant que de créer de prétendues questions nationales dont la discus-

sion n'a pour résultat que l'écrasement de la minorité française, les embarras les plus vains et les plus funestes à la fois, mis au bon fonctionnement de la constitution fédérale.

Qu'on se rappelle que cette constitution a été faite spécialement pour nous, dans un but spécial que les nationaux ne veulent pas comprendre; qu'ils ne travaillent que pour nous conduire à un but diamétralement opposé à celui que Cartier visait en établissant la Confédération, puisqu'ils exigèrent que nous fissions une question nationale d'une affaire d'administration judiciaire et que le gouvernement provincial intervint pour censurer le gouvernement fédéral à propos même de cette soi-disant question nationale.

Cette prétention est simplement absurde, anti-patriotique et du caractère le plus dangereux pour notre avenir.

Aussi nos pires ennemis, ce sont les faux conservateurs qui, en accusant sir John de fanatisme à notre endroit, s'efforcent de détruire l'œuvre que sir John et sir Georges ont édifiée pour nous sauver.

Voici maintenant un extrait du discours de sir John prononcé lors des débats sur l'établissement de la Confédération. Ces paroles expliquent les intentions de sir John et montrent la mauvaise foi de ses accusateurs :

“ Le troisième et seul moyen d'obtenir une solution à nos difficultés était une Confédération des provinces, par une union, soit fédérale, soit législative. Or, quant aux avantages comparatifs d'une union législative et d'une union fédérale, je n'ai jamais hésité à dire que si la chose était praticable, une union législative eût été préférable. (Écoutez ! Écoutez !) J'ai déclaré maintes et maintes fois que si nous pouvions avoir un gouvernement et un parlement pour toutes les provinces, nous aurions eu le gouvernement le meilleur, le moins dispendieux, le plus vigoureux et le plus fort. (Écoutez ! écoutez !) Mais en considérant ce sujet et en le discutant, comme nous l'avons fait dans la conférence avec le désir d'en venir à une solution satisfaisante, j'ai trouvé que ce système était IMPRATICABLE. Et, d'abord, il ne saurait rencontrer l'assentiment du peuple du Bas-Canada, qui sent que, dans la position particulière où il se trouve comme minorité, parlant un langage différent, et professant une foi différente de la majorité du peuple sous la confédération, ses institutions, ses lois, ses associations nationales, qu'il estime hautement, pourraient avoir à en souffrir. C'est pourquoi il a été compris que toute proposition qui impliquerait l'absorption de l'individualité du Bas-Canada, ne serait pas reçue avec faveur par le peuple de cette section. Nous avons trouvé, en outre, que quoique le peuple des provinces inférieures parle la même langue que celui du Haut-Canada et soit régi par la même loi, — loi basée sur le droit anglais, — il n'y avait de la part de ces provinces, aucun désir de perdre leur individualité comme nation,

et qu'elles partageaient à cet égard les mêmes dispositions que le Bas-Canada. (Ecoutez ! écoutez !) C'est pourquoi, après mûre considération du sujet et des avantages des deux systèmes, nous nous aperçûmes que L'UNION LÉGISLATIVE NE RALLIAIT PAS TOUTES LES OPINIONS, ET QU'IL NE NOUS RESTAIT QU'À ADOPTER L'UNION FÉDÉRALE COMME SEUL SYSTÈME ACCEPTABLE, MÊME AUX PROVINCES MARITIMES."

Ce ne sont pas là les paroles d'un persécuteur de la race française et de la foi catholique, et il est bien remarquable, dans tous les cas, que l'homme qui a été accueilli à cette époque de 1864 à 1867, comme l'ami et le protecteur des Canadiens-français, fût devenu tout à coup notre ennemi le plus acharné, précisément pour avoir fait ce que nos traîtres appelaient dans le temps, des titres très éclatants à la reconnaissance des Français et des catholiques ! !

* * *

M. Bellerose prenant la défense de sir John Macdonald.

En 1865, sir John Macdonald avait prononcé, à propos d'orangisme, les paroles que lui imputent les nationaux. Or, cette même année, le sénateur Bellerose tenait le langage que voici :

Ça été, M. le Président, pour répondre à l'appel que tout un peuple faisait au patriotisme de ses hommes d'Etat, en les conjurant de chercher le remède qui pourrait guérir notre société politique de la cruelle maladie qui menaçait son existence, que les membres de l'administration actuelle, oubliant le passé, mettant de côté leurs dissidences politiques, s'unirent pour chercher le grand remède dont nous sommes actuellement à discuter l'efficacité. Ces honorables messieurs ont bien mérité du pays, et je suis heureux de profiter encore de cette circonstance pour les remercier et les féliciter des beaux et nobles sentiments de patriotisme dont ils ont donné, en cette circonstance, une preuve non équivoque au peuple qui ne manquera pas de leur en tenir compte.

Mais ce n'est pas tout. Écoutons M. Bellerose défendant les chefs conservateurs contre les attaques d'une presse sans vergogne, publiant des écrits dont elle attribuait la paternité à des membres du clergé.

Qu'avons-nous vu encore ? Une presse échevelée, se proclamant la protectrice du peuple, jetant l'injure, l'insulte et la boue à la face des membres de l'administration actuelle, calomniant quelques uns de ses membres, mais les méprisant tous, présentant les ministres Bas-Canadiens comme autant d'hommes prêts à vendre le Bas-Canada pour un vil intérêt, pour un portefeuille de ministre, publiant contre le projet de la confédération des écrits dont ils attribuaient la paternité à des mem-

bres du clergé, etc., employant tous les moyens pour soulever les préjugés du peuple contre le plan du gouvernement.

On croirait vraiment qu'il s'agit des journaux dont l'*Etendard* est le prototype. Qui aurait songé dit *La Minerve* du 22 mars 1887, que M. Bellerose, à vingt ans de distance, jouerait le rôle qu'il dénonçait alors avec tant de violence ?

* * *

La question du divorce.

L'école nationale reproche vivement à sir John d'avoir institué une cour de divorce—celle du Sénat. Mais nos évêques, notre clergé qui ont approuvé la confédération, savaient bien pourtant que la constitution avait établi ce tribunal, et nous avons plus de confiance dans leurs lumières que dans celles de ces gens qui dénoncent sans trêve ni merci ce qui possédait toute leur confiance naguère, ce qui avait trouvé grâce aux yeux de nos évêques, mais qui est très reprochable, très condamnable auprès de ces hauts personnages élevés en dignité par Dieu même, sans doute directement, pour gouverner l'Eglise par dessus l'épaule des pasteurs choisis par le Saint Siège !! Lugubres farceurs !

Au reste, si sir John est coupable dans cette question de divorce, Cartier l'est également : c'est ce que n'admettent pas nos adversaires castors qui se prétendent toujours de l'école de Cartier !!

Nous pouvons dire la même chose de sir John dans les questions du Nord-Ouest, des écoles du Nouveau-Brunswick et du Pacifique, à propos desquelles Cartier et sir John ont partagé absolument les mêmes idées et soutenu les mêmes combats.

" N'intervenons pas dans les matières qui sont exclusivement du ressort des législatures provinciales, disaient-ils aux Canadiens-français, c'est là un principe qui sauvera les minorités."

Et ils avaient raison, car cette intervention, même pour un objet apparemment désirable, pouvait, dans l'avenir, conduire la province de Québec aux plus funestes dangers.

* * *

Le Pacifique.

Nous arrivons à la question du Pacifique. Il y avait deux compagnies : une haut-canadienne présidée par M. McPherson,

dont tous les intérêts se concentraient évidemment à Ontario ; l'autre bas-canadienne et devant favoriser avant tout Montréal. Trois-Rivières, Québec, toute la rive nord du Saint-Laurent, la partie la plus française et la plus catholique du Canada.

De quel côté se rangea sir John ?

Du côté canadien-français, avec sir George et feu le curé Labelle.

Sir John n'a jamais cessé de poursuivre cette politique large, équitable et sous tout rapport essentiellement favorable au Bas Canada.

Qui le combattirent ? MM. Mackenzie et Blake.

Oh ! il est vrai, Mackenzie, Blake, ne sont pas orangistes ! Donc ils valent mieux que sir John.

Pourtant il y a une différence : l'un est orangiste, dit-on, mais ses actes, sa politique ont fait et grandissent encore la province. Les autres cherchent à détruire, et de fait n'ont cessé de rapetisser notre influence, par là même notre patrie.

Qui doit-on préférer ?

Les derniers, s'écrie en chœur la tribu nationale-libérale.

* * *

Mackenzie et le règne du French Humiliation.

Battu sur le bill de milice, Cartier résigna le 21 mai 1862, et, à partir de cette date, durant les deux années suivantes, les rôles changèrent : C'EST LE HAUT-CANADA QUI COMMANDA LE BAS-CANADA.

Voici comment Turcotte apprécie le rôle de Cartier et de sir John A. Macdonald :

« Malgré ce qu'en ont dit leurs adversaires, MM. Cartier et John A. Macdonald apparaissent dans notre histoire comme les deux plus grandes figures politiques de l'époque. Ils ont droit à la reconnaissance publique, car ils ont rendu les plus grands services à leurs compatriotes. Après plusieurs années de carrière administrative, ils sortirent tous deux du cabinet aussi pauvres qu'ils y étaient entrés. Ils se montrèrent tolérants et libéraux, ils défendirent généreusement les institutions catholiques, les écoles séparées, empêchèrent les fanatiques, comme Brown et ses adeptes, de dominer sur le Bas-Canada. Disons encore que les chefs conservateurs ont toujours été soutenus et généralement approuvés par le clergé, et par la masse bas-canadienne des deux origines.

Mackenzie parvint au pouvoir en 1873. Que vit-on ? Le french humiliation du commencement à la fin. Sir John nous

donnait tout et régnait avec et par nous : Mackenzie nous refusa tout et régna contre nous. Voilà la vérité toute crue et toute vraie.

Sir John revint en 1878. Continua-t-il à nous traiter avec injustice ? Oui.

Nous n'eûmes pas de ministre au Sénat : c'est ce qui déplut à MM. Trudel et Bellerose. *Inde iræ*. Mais quels intérêts nationaux ont souffert de cet état de choses ?

* * *

Ce que nous devons à la politique de Sir John.

Le manifeste que sir John Macdonald vient d'adresser aux électeurs du pays, débute par une allusion aux campagnes électorales de 1878, 1882 et 1887. Le vieux chef n'a-t-il pas le droit en effet de se montrer devant le peuple avec ces trois dates fixées comme autant de décorations sur son glorieux drapeau.

1878 : c'a été l'émancipation nationale du Canada d'un joug commercial qui menaçait de faire de nous, suivant l'expression de sir John Macdonald, si graphique en sa simplicité : "des porteurs d'eau et des scieurs de bois."

1882 : c'a été l'avancement national sous toutes ses formes, depuis l'ouverture de routes stratégiques plus belles et plus rapides que les grandes routes romaines de l'antiquité, jusqu'à la conquête des immenses territoires du nord-ouest, en même temps que la consolidation à l'intérieur de toutes les industries créées par l'initiative individuelle sous l'égide de la protection.

1887 : c'a été l'expansion nationale, depuis l'occupation des territoires conquis sur la sauvagerie quelques années auparavant jusqu'aux courses maritimes de la marine canadienne dans toutes les mers du monde, en Asie comme en Europe et en Amérique, avec les surplus de notre production industrielle et agricole.

Dates mémorables s'il en fut jamais dans notre histoire et bien propres à nous faire augurer pour 1891 la suprématie définitive du Canada dans le domaine des ressources que la Providence lui a données en partage comme nation.

La tâche conservatrice, dit sir John Macdonald, n'est autre que "le développement des nombreuses ressources du pays" par tous les moyens en notre pouvoir, compatibles avec la

“ position du Canada comme partie intégrante de l'empire anglais. C'est avec cet objet en vue que nous avons travaillé dans le passé et nous entendons continuer la tâche que nous avons entreprise, celle d'édifier sur ce continent, à l'ombre du drapeau anglais, une grande et puissante nation.”

Faut-il compulsier l'histoire du Canada pour savoir jusqu'à quel point le parti conservateur s'est acquitté de cette tâche patriotique. Contentons-nous de résumer ses états de service :

—Il a établi, agrandi et consolidé la Confédération.

—Il a acquis, développé le Nord-Ouest, créé de nouvelles provinces dans cet immense territoire.

—Il a exécuté avec un succès merveilleux, l'œuvre gigantesque et nationale du chemin de fer du Pacifique Canadien.

—Il a favorisé la construction des voies ferrées dans toutes les parties du pays.

—Il a mis en vigueur la Politique Nationale qui nous a sauvés de la banqueroute nationale, qui a multiplié les manufactures de tout genre, qui a donné un marché à nos industriels, à nos agriculteurs, du travail à nos ouvriers, des placements aux capitaux, du crédit à l'Etat, de l'aisance aux diverses classes de notre société.

—Il a élargi nos canaux, creusé nos havres et nos rivières pour faciliter davantage la navigation.

—Il a érigé de nombreux édifices et bâtiments publics, des phares, des brise-lames, etc., etc.

—Il a rendu notre service postal aussi complet que possible.

—Il a protégé nos pêcheries, par la concession de primes aux pêcheurs.

—Il a fondé des fermes d'expérimentation dans l'intérêt de l'agriculture.

—Il a pris l'initiative d'importantes améliorations dans les relations du capital et du travail, l'administration de nos chemins de fer et l'extension de notre commerce extérieur.

Grâce à sir John et aux conservateurs de Québec, le chemin du lac Saint-Jean a pu être terminé, celui de Saint-Jérôme aux cantons du nord est assuré, de même que la voie ferrée de la Gatineau.

Ces entreprises sont essentiellement destinées à ouvrir des champs nouveaux à l'immigration des colons français et catholiques. Ce sont des œuvres capitales pour notre race et l'expansion de notre foi. Ceci est indéniable.

Et ces grandes œuvres qui les a combattues à Ottawa ?

M. Blake et son parti, M. Laurier lui-même.

Pourtant M. Blake n'est pas orangiste ! mais en cherchant à ruiner ces entreprises qui sont des entreprises de colonisation catholique et française, M. Blake voulait porter un coup mortel à notre nationalité.

De son côté, sir John, en les aidant, aidait encore une fois, des œuvres essentiellement catholiques et françaises.

* * *

Sir John au secours de notre province.

En 1881, nos finances provinciales étaient obérées, la chose est indiscutable. Prenons la parole de M. Mercier que nous empruntons aux Débats de M. Desjardins.

M. Mercier, dans un discours fameux prononcé le 9 juin 1881 est à déplorer la ruine de sa chère province et il offre pour la sauver, ses inappréciables services à M. Chapleau qui était alors premier ministre et dont M. Mercier était l'ami *coalitionniste*.

Ecoutons donc M. Mercier : " Le jour où il faudra compter fatalement " et inexorablement avec le gouvernement d'Ottawa, comme notre seule " ressource pour nous tirer des embarras financiers dans lesquels on se " trouve, ce jour-là, MARQUERA L'HEURE DE NOTRE DÉCHEANCE " NATIONALE."

C'est bien clair ; nous sommes perdus s'il ne nous reste que le gouvernement fédéral qui ne fera rien.

C'est ce qu'ajoute en effet M. Mercier :

" Il est admis d'un autre côté que le gouvernement fédéral n'achètera pas notre chemin et ne nous AIDERA EN AUCUNE MANIÈRE."

Et plus loin :

" La nécessité ne connaît pas de loi et pour éviter la BANQUEROUTE les peuples les plus éclairés savent faire des SACRIFICES CONSIDÉRABLES."

Et encore :

" LE JOUR OU NOUS SERONS TROP PAUVRES POUR MAINTENIR NOS INSTITUTIONS PROVINCIALES NOUS SERONS PLACÉS ENTRE L'UNION LÉGISLATIVE ET L'ANNEXION ; CE JOUR LA SERA UN JOUR FATAL POUR LA PROVINCE DE QUEBEC."

Ainsi, en 1881, d'après M. Mercier, nous ne pouvions compter sur le gouvernement fédéral ; il ne nous aiderait en aucune

manière. C'était la ruine, la taxe directe ou l'union législative et à la fin de tout cela l'anéantissement de la province.

La peinture était lugubre sans doute; mais non dénuée de fondement, et si le gouvernement fédéral n'eût fait droit à nos justes demandes, s'il eut imité MM. Blake et Mackenzie, c'en était fait de nous : nous allions à la banqueroute, à la **TAXE DIRECTE, à L'UNION LÉGISLATIVE** ou à **L'ANNEXION**.

N'est-ce pas que la perspective, d'après M. Mercier, n'était pas très souriante ?

Eh bien ! qui **NOUS RETIRA DE L'ABÎME, QUI NOUS SAUVA DE LA BANQUEROUTE, DE LA TAXE DIRECTE, DE L'ANNEXION, DE LA DÉCHÉANCE NATIONALE**, en un mot ?

Sir John lui-même en personne avec ses collègues voués à l'orangisme, **NOUS ACCORDA UNE SOMME DE \$5,000,000, DONT L'INTÉRÊT ANNUEL EUT SUFFI POUR COMBLER LE DÉFICIT DE NOTRE CAISSE PROVINCIALE** si les conservateurs fussent restés au pouvoir à Québec.

Sir John, la terreur des catholiques, le bourreau des Canadiens-Français, le Néron du Canada !

Quelle belle chance il avait pourtant de faire triompher l'orangisme sur les ruines de notre province en nous laissant aller à notre **DÉCHÉANCE NATIONALE**.

Qui combattit sir John et voulut réaliser les noires prédictions de M. Mercier ?

M. Blake lui-même en personne, cet excellent ami des catholiques et des Français, aidé du successeur de Papineau, M. Wilfrid Laurier, le frère de Riel, qui lui-même était le frère de M. Mercier !

Quel assemblage de chaleureux patriotes, de fervents amis des Canadiens-Français !

Sir John nous a protégés ; Blake a voulu nous ruiner en nous refusant justice. C'est Blake, l'ami des Canadiens-Français ! et c'est sir John notre Robespierre, notre Marat et que savons nous encore ! !

Allez, sinistres comédiens politiques, le peuple ne vous écoutera pas, car le peuple voit bien où le bât vous blesse et comprend assez votre politique envieuse, injuste et funeste.

* * *

Immigration.

Il n'y a pas encore très longtemps, il fut question de déléguer quelqu'un en Europe qui put créer un bon courant d'immigration au Nord-Ouest. Le fait n'est peut-être pas très important, mais c'est souvent dans ces questions d'intérêt secondaire que l'on saisit le mieux les dispositions vraies et les tendances des hommes publics.

M. le Curé Labelle fut alors agréé. Grâce à qui ? Sans doute aux ministres français, mais Sir John, tout comme les honorables MM. Pope et Tupper, cessa-t-il de favoriser la mission de notre colonisateur ?

Non. Et quel fut le résultat de son voyage ?

Déjà on le remarque d'une manière très sensible : le Canada fait parler de lui en France plus que jamais ; d'excellents éléments d'immigration nous sont arrivés qui se multiplient chaque jour, augmentant en nombre et en importance. Le Nord-Ouest reçoit son fort contingent et le reste du pays, la Province de Québec plus spécialement, s'en ressent de même.

La colonie du Témiscamingue a été fondée à la suite du voyage de M. Labelle et l'on sait que des personnes d'un très grand crédit comme MM. Wyse et Reclus y ont pris de forts intérêts ; c'est là une entreprise essentiellement française destinée à servir d'avant-poste à l'armée de colonisateurs qui se dirige du côté de notre Ouest et s'approche rapidement d'Ontario.

Et nous devons cette entreprise dont les résultats peuvent être incalculables dans un avenir prochain, à la libéralité d'un protestant et d'un fanatique orangiste comme le VIEUX CHEF tant décrié par certains journalistes.

Il nous faut abrégé cette revue des derniers événements et cette étude que nous ne croyions pas devoir prendre d'aussi considérables proportions. Mais le sujet en vaut la peine, et puissent ces notes éparses mettre en garde contre le souffle de mensonge et de calomnie qui déborde si violemment de certaine sentine de peste.

* * *

Ce que les faux nationaux reprochent à Sir John.

A quoi donc se réduisent les reproches des FAUX NATIONAUX contre sir John ? il est orangiste et il a laissé périr Riel en haine des catholiques !

Nous n'éprouvons pas le besoin de défendre Sir John sur ce dernier point usé jusqu'à la corde et que les nationards ont renoncé à exploiter.

Passons donc à l'autre.

Sir John est orangiste, dit-on. Et après? Est-ce nouveau pour vous, les faux nationaux? Non. Est-ce l'orangiste que vous suiviez naguère ou l'homme d'Etat, votre chef, votre ami politique, dont vous partagiez les principes d'administration et d'économie sociale?

Non, sans doute, ce n'était pas l'orangiste, ni le franc-maçon, c'était simplement l'homme politique. Vous faisiez comme nous faisons aujourd'hui avec plus de liberté d'allure et plus d'indépendance que vous n'en mettiez vous-mêmes. Vous faisiez comme ont fait tous nos hommes publics, Lafontaine, Morin, Taché, Cartier, Masson, Langevin, qui comprennent que dans notre pays et en plein 19^{me} siècle, il faut avoir nécessairement des rapports plus ou moins étroits avec ceux qui ne partagent pas nos croyances, les combattent même avec vigueur, quand il est possible et utile de s'entendre sur d'autres sujets d'un intérêt général pour un pays d'origine et de foi différentes comme le nôtre.

Ecoutez, faux intransigeants, voici un homme d'honneur qui va vous parler, en patriote celui-là, à côté de vous qui ne l'êtes que par occasion.

* * *

Il faut accepter les protestants tels qu'il sont.

On se rappelle que le lieutenant de M. Mackenzie et le frère d'armes de M. Blake, M. Huntington, fit à Lachute, en 1876, un discours incendiaire pour soulever les protestants contre les catholiques.

M. Huntington en cela, avait suivi les traditions de son parti qui vit de préjugés nationaux et de fanatisme religieux.

Cet incident fut discuté en Chambre le 11 février 1876, et c'est à cette occasion solennelle que M. Masson, alors député de Terrebonne, prononça les paroles remarquables que voici et qui devraient servir de programme aux catholiques comme aux protestants pour assurer entre tous l'accord et l'harmonie nécessaires à la prospérité du pays.

M. MASSON :

Je me rappelle, M. l'Orateur, avoir parlé une fois de religion pendant une élection, dans toute ma vie politique, qui n'a pas été bien longue, et

savez-vous dans quelles circonstances ? Je n'ai pas fait appel en cette occasion au sentiment religieux de mes compatriotes contre un protestant—ce que je n'ai jamais fait : mais j'ai fait appel aux sentiments de mes concitoyens catholiques en faveur d'un protestant. Je leur expliquai leur devoir à l'égard d'un candidat qui était accusé d'être franc-maçon, et qui, comme tel, ne devait pas en conséquence avoir droit de siéger dans cette chambre. Je leur déclarai que nous devions en ce pays vivre EN BONS TERMES LES UNS AVEC LES AUTRES, et qu'il nous FALLAIT ACCEPTER LES PROTESTANTS TELS QU'ILS ÉTAIENT. Il faut que vous nous acceptiez avec notre catholicisme, avec nos sentiments, avec nos principes et avec nos préjugés, et il nous faut vous traiter de la même manière. Je déclarai à mes co-religionnaires qu'un protestant devant être élu—lequel devait avoir ses propres idées et principes—ils n'avaient pas le droit de considérer autre chose que sa carrière politique et son propre mérite, du moment que sa foi ne lui défendait pas d'appartenir à la franc-maçonnerie. Et par qui ai-je été combattu ? Par les LIBÉRAUX du Bas-Canada, qui affirmèrent que ce serait une honte d'ÉLIRE UN FRANC-MAÇON. Mais je suis heureux de pouvoir ajouter, M. l'Orateur, que CES PRÉLATS ULTRAMONTAINS dont l'honorable député parle d'une manière si inconsidérée, ont approuvé la position prise par les ultramontains à Montréal au sujet de l'élection où M. White était candidat.

La conclusion de tout ce qui précède se réduit à ceci : GARDONS LES HOMMES QUI ONT UN PASSÉ FAVORABLE A NOTRE PROVINCE ET REJETONS CEUX QUI NOUS ONT TOUJOURS MÉPRISÉS SINON DANS LEURS PAROLES QUI ONT PU ÊTRE BELLES ET MIEUX-LEUSES, MAIS DANS LES ACTES DE LEUR POLITIQUE QUI NOUS A TOUJOURS ÉTÉ HOSTILE ET FUNESTE.

Ne soyons pas surpris des agissements infâmes de prétendus conservateurs qui font la courte échelle aux libéraux : ces gens-là vivent de l'esprit de révolte. Ils recherchent la masse facile, aisée à convaincre, pour la lancer contre l'autorité rigide, sévère, inflexible. Ces gens-là font ce que leurs pères dénaturés faisaient en 1872. Soyons des hommes d'autorité et religieuse, et sociale et politique. Peu importe la défaite ; sauvons l'honneur et les principes. Respect à l'ordre et tolérance envers nos alliés protestants.

En 1874, Cartier était un traître politique, un renégat religieux : sir John partageait son sort et on le dénonçait comme le dernier des misérables.

C'étaient les rouges leurs dénonciateurs, c'étaient les gens du *Nouveau-Monde*, leurs détracteurs. Cartier n'est plus : Langevin, Chapleau, Caron l'ont remplacé ; ce sont déjà de vieux serviteurs éprouvés ; ils ont représenté notre province avec honneur : ce qu'il nous fallait pour tenir nos rangs, ils l'ont

obtenu. Ils marchent avec sir John : ils sont de bon sang, de noble origine, d'un patriotisme éclairé, ils ne sauraient nous trahir en marchant avec le vieux chef.

* * *

Le Bill des Jésuites.

Sir John Macdonald a prononcé au mois d'octobre 1889, devant une assemblée de méthodistes réunis à l'occasion de la pose de la pierre angulaire d'un temple de leur culte, un courageux discours au sujet du fameux bill des Jésuites. Nous le reproduisons pour donner au public une juste idée de la situation :

MESDAMES ET MESSIEURS.—Ce n'est pas le parlement du Canada qui a fait passer l'acte concernant les biens des jésuites. Le parlement du Canada n'y a été pour rien, pas plus que le congrès des Etats-Unis. C'est l'acte a été adopté par la législature de Québec, qu'il fut bon ou mauvais ce n'était pas de nos affaires. Il était dans les limites des pouvoirs de la province et celle-ci pouvait l'adopter s'il lui convenait.

Que signifie en effet un gouvernement libre ? Cela signifie un gouvernement qui a le pouvoir de se gouverner bien ou mal, à sa guise. Nous n'avions pas à nous occuper si la loi était sage ou non. La seule question pour nous était de savoir si la législature de Québec avait agi dans la limite de ses pouvoirs qu'elle tient du gouvernement impérial par la constitution de 1867. C'est là toute la question et, n'oubliez pas, que nous qui sommes ou qui avons été ministres, nous avons prêté serment de conseiller le représentant de la reine au Canada, le gouverneur-général, au meilleur de notre jugement. C'est là le serment que nous avons prêté et, quand le cabinet en est venu à la conclusion que l'acte était de la compétence de la législature, il était tenu de l'affirmer. Pour ma part, je me serais rendu coupable de parjure si, convaincu du droit de la province de Québec d'adopter l'acte en question, j'étais resté muet. Je me serais dégradé par mon silence, je me serais pour toujours rabaissé dans ma propre estime si, sachant que la législature de Québec, agissait dans la limite de son autorité, j'avais donné à Son Excellence un avis contraire. (*applaudissements.*)

Les Canadiens-français sont des sujets anglais et ils en sont fiers. Comme ils le disent eux-mêmes, c'est sur la couronne d'Angleterre, sur le drapeau anglais et non sur leur ancienne mère-patrie qu'ils tiennent les yeux fixés. Ils sont d'aussi bons sujets anglais que nous le sommes nous mêmes. Ils reconnaissent les grands avantages que leur a rapportés la séparation d'avec la France suivie de leur réunion au grand empire anglais dont M. Haggart a parlé en termes si éloquentes. (*applaudissements.*) Ils sont avec nous. Ils sont des nôtres. Ils ont leur propre province et leur propre législature, et ils ont le droit en cette dernière de gérer leur biens, de disposer de leur argent sans consulter les gens du dehors.

Si l'acte avait été désavoué, la population de Québec aurait vivement ressenti cet empiètement. Elle aurait dit à bon droit : " Ces biens nous appartiennent et il nous plaît d'en disposer comme nous l'avons fait. Elle aurait compris qu'on voulait la fouler aux pieds, qu'on voulait la dépouiller de ses droits, qu'on méconnaissait les pouvoirs qui lui ont été accordés par le parlement anglais, et tout cela par la crainte que le don d'une somme aussi minime put affecter le Dominion.

Je ne voudrais pas finir sans vous dire quelques mots d'un autre point que je considère d'une grande importance. L'une des principales objections à cette mesure vient de ce qu'on a répandu dans tout le pays. L'idée que cet acte constituait une insulte à la suprématie de la Reine. C'est là une des principales causes de la présente agitation. Je ferai observer en premier lieu que le Gouverneur-Général qui représente ici la Reine est, je crois, en position de juger le plus sûrement si la Reine a été insultée, ou si la suprématie royale a été assaillie par cette mesure. S'il l'avait pensé, il l'aurait dit. Sur l'avis de ses ministres, il a permis que l'acte fut mis en vigueur, mais en face de l'agitation qu'il a soulevée, Son Excellence a demandé aux officiers de la Couronne, Sir Richard Webster et Sir Edward Clark, si l'acte est dans les attributions de la législature provinciale, et ils répondirent dans l'affirmative. Son Excellence demanda s'il aurait dû désavouer l'acte et ils répondirent " Non " ! Ils ne pouvaient en bons jurisconsultes donner une autre réponse. Pour eux les points soulevés étaient si clairs qu'ils ne purent trouver de raison qui justifiait l'envoi de la cause au comité judiciaire du Conseil privé qui, vous le savez, est le tribunal chargé de juger en dernier ressort les affaires coloniales.

Vous voyez, en conséquence, que le gouvernement ne pouvait tenir d'autre ligne de conduite : que de fait nous serions rendus coupables d'une violation de la constitution en agissant autrement et nous aurions semé des germes de dissensions qui auraient pu avoir les conséquences les plus désastreuses pour les deux races. C'est seulement en maintenant la paix dans le pays, en maintenant l'harmonie entre les diverses races que nous pourrions parfaire notre développement en construisant des chemins de fer et des canaux, en encourageant l'agriculture et l'industrie. C'est sur l'ordre et la paix que nous devons édifier notre avenir si nous voulons qu'il soit prospère. Si on en vient à soulever race contre race comme en 1837, si on s'aperçoit en Europe que les deux races ici sont hostiles l'une à l'autre, que notre pays est en proie aux discordes civiles, nous aurons mis en danger notre prestige et aurons affecté notre crédit, seuls moyens que nous ayons pour construire nos chemins et faire de notre pays ce qu'il devrait être. Et vous ne devez pas oublier qu'il n'y a pas de sentiment plus irritabile que celui né de l'oppression. Nos compatriotes d'origine canadienne-française ne manqueraient pas de dire en effet : " Nous sommes la minorité et c'est pour cela que l'on ne veut pas nous laisser dépenser notre argent comme il nous plaît."

Il y a une autre chose que je dois vous mentionner. M. Mercier n'aurait rien aimé tant que de voir l'acte désavoué. Et pourquoi ? Simplement parce qu'il va être appelé bientôt à faire des élections dans la province. Les bleus, c'est-à-dire les conservateurs qui suivaient mon vieux collègue Sir

George Cartier et qui suivent présentement Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron et l'honorable M. Chapleau, représentent la majorité dans la province de Québec, et M. Mercier, naturellement, aimerait à obtenir leur appui ; il l'aurait de fait obtenu si l'acte avait été désavoué. La législature aurait adopté l'acte à nouveau et l'aurait réadopté aussi souvent qu'on l'aurait désavoué à Ottawa. Que seraient devenues alors les perspectives de paix, de prospérité et de développement ? Elles auraient été irrémédiablement compromises rien qu'à cause de ce petit acte accordant \$160,000 aux Jésuites. Ne perdez pas de vue, messieurs, que la minorité protestante de Québec n'a pas trouvé d'objections à l'acte avant qu'on lui eut dit de Toronto que c'était un bill condamnable. Et voilà qu'au surplus cette minorité s'apprête à accepter les \$60,000 en disant merci !

Encore un mot avant de terminer. On a dit que c'était une faute de laisser cette affaire au Pape, que le chef de l'Eglise catholique est une puissance étrangère. Mais, mesdames et messieurs, vous devez savoir qu'il n'a pas été laissé au Pape de décider si oui ou non cet acte serait accepté. La législature et le gouvernement de Québec auraient décidé d'appliquer les biens des Jésuites d'une certaine façon. Les Jésuites voulaient tout avoir, ce que n'entendait pas M. Mercier, parceque d'autres institutions catholiques en réclamaient une part. Ces corporations dirent aux Jésuites : " après votre suppression et jusqu'à votre rétablissement nous avons pourvu à l'éducation du peuple de Québec et nous avons le droit d'avoir une part de ces biens ". Il fallait trancher la question de la division de ces biens et l'affaire fut en conséquence déferée au Pape. Les Jésuites demandèrent les \$400,000 tout entières, mais le Pape décida contre eux : " vous n'aurez que \$100,000, dit-il, la balance ira aux autres collèges catholiques. Qu'importe après cela que le Pape soit un pouvoir étranger ?

Je m'adresse en ce moment à une assemblée qui est intéressée dans la construction d'une église méthodiste. Eh ! bien je suis déjà assez vieux pour me rappeler le temps où l'église méthodiste du Canada était gouvernée par une conférence étrangère ; je suis assez vieux pour me rappeler le temps où cette conférence se réunissait aux Etats-Unis : l'église méthodiste du Canada y envoyait des délégués. C'était un corps étranger ; cette conférence gouvernait l'église méthodiste du Canada autant que le fait aujourd'hui la conférence qui se réunit dans notre pays, mais personne ne s'est avisé de dire alors que les méthodistes n'étaient pas loyaux. Leur loyauté n'a jamais varié : ils se proclamaient sujets anglais alors comme aujourd'hui.

M. Haggart a fait allusion à la grandeur de l'Inde. Les sujets de Sa Majesté en ce grand pays sont fermement attachés à leur religion. Supposons qu'il s'élevé une question de foi et de religion, ne s'adresseraient-ils pas au chef de leur religion à Constantinople ? Et cependant il n'y a personne dans l'Inde qui soit plus loyal à la couronne britannique que les mahométans.

Avec ces quelques observations que j'aurais aimé à développer davantage si le temps me l'avait permis, il ne me reste plus qu'à répéter qu'en cette affaire, nous avons agi consciencieusement, nous avons agi suivant la loi et dans le désir de maintenir la paix et la bonne harmonie entre Français et Anglais, entre catholiques et protestants. Aussi, quelque soit le sentiment le plus répandu présentement, nous sommes convaincus

d'avoir assuré par notre conduite le bonheur et la prospérité du Canada pour l'avenir. Nous sommes convaincus qu'il s'en serait suivi des dissensions, une diminution de crédit et de prestige, et probablement une effusion de sang si nous avions tenté de fouler aux pieds les droits des Canadiens-Français, ces droits que leur garantit la constitution de 1867. (applaudissement prolongés.)

* * *

M. McCarthy dénonçant Sir John

Les nationards et les libéraux qui sont capables de tous les mensonges, ont osé dire que M. McCarthy n'était que l'instrument de sir John dans sa campagne anti-catholique et anti-française. Encore un peu ils prétendaient que M. Charlton lui-même, l'ami intime de sir Richard Cartwright et de M. Wiman, qui complottent par le temps qui court de nous annexer aux États-Unis, fait aussi le jeu des chefs conservateurs. Sinistres farceurs ! comme s'exclamerait la *Vérité*.

Voyons donc quel langage tenait M. McCarthy à l'adresse de sir John et du gouvernement, à Portage la Prairie, Manitoba :

“ M. Mercier a fait un acte sans précédent en demandant au mois de janvier dernier si l'acte devait être désavoué ou non. Le délai sagement accordé pour le désaveu des lois provinciales est d'une année, afin de permettre au peuple de se prononcer, s'il le juge à propos ; mais sept mois avant l'expiration de l'année, M. Mercier s'adressa au gouvernement qui fut assez faible, pour acquiescer à la demande, et qui passa un arrêté du conseil portant que l'acte des Jésuites ne serait pas désavoué.

Nul gouvernement, toutefois, ne peut lier ainsi le peuple. Et quelle est la cause de cet ABOMINABLE ARRÊTÉ DU CONSEIL QUI SERA, JE L'ESPÈRE, FOULÉ AUX PIEDS, AUX PROCHAINES ÉLECTIONS. CETTE CAUSE, C'EST QUE LE GOUVERNEMENT N'A PAS OSÉ OFFENSER LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE DES CANADIENS-FRANÇAIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. M. Mercier est hostile à Sir John, mais le gouvernement de celui-ci a été obligé de s'humilier (*had to eat humble pie*). Sir John A. Macdonald fut forcé de faire dépendre l'existence de son gouvernement de la ratification par le gouvernement de son arrêté du conseil. Il fit exercer toutes sortes de pressions sur ses partisans pour les engager à appuyer le ministère, et le plus grand nombre l'approuvèrent sous prétexte qu'ils avaient été élus pour le maintenir”

N'est-il pas insensé d'écrire et de répéter que sir John pourrait être l'inspirateur d'un homme qui l'injurie de la sorte ?

* * *

Sir John Macdonald accusé par les libéraux d'être l'instrument de Cartier et des bleus.

Le Globe du 30 janvier 1882 :

Sir George-Etienne Cartier a promis à ses compatriotes qu'ils seraient les maîtres dans la confédération et avec le concours de sir John cette promesse est remplie à la lettre.

Le Globe du 15 juin 1882 :

Les bleus de Québec gouvernent sir John beaucoup plus qu'on le suppose.

Le Globe du 19 juin 1882 :

Un vote pour un partisan de sir John approuve la politique d'un homme qui, pendant de longues années, s'est soumis aux bleus de Québec, la faction la plus intolérante du Dominion.

* * *

Sir John et la langue française. — Le bill McCarthy. — Notre chef appelé l'esclave du papisme ! accusé de trahir sa religion et sa race.

Nous reproduisons ci-dessous les deux discours prononcés au mois de février 1890, à la Chambre des Communes par sir John Macdonald, sur le bill McCarthy qui demandait la suppression du français comme langue officielle au Nord-Ouest.

Personne n'ignore que c'est un conservateur du Sénat, l'honorable M. Girard qui avait proposé et fait adopter un amendement à la loi Mackenzie, pour faire reconnaître officiellement l'usage du français au Nord-Ouest.

* * *

Discours de Sir John, 17 février 1890.

SIR JOHN A. MACDONALD : Je partage beaucoup l'opinion que vient d'exprimer mon honorable ami sur le principe du présent bill. L'indignation naturelle que lui a fait éprouver certaines déclarations faites à l'appui du présent bill a toutes mes sympathies. Je ne partage aucunement le désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen quelconque, opprimer une langue, ou la mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'une autre. Je crois que l'on n'y parviendrait pas, si la chose était essayée, vu que ce serait une folie et une malice, si la chose était possible.

La déclaration souvent faite que le Canada est un pays conquis, est

une déclaration toujours faite sans à propos. Que le Canada ait été conquis ou cédé, nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets anglais sont sur un pied de parfaite égalité, ayant des droits égaux en matière de langage, de religion, de propriété et relativement à la personne. Il n'y a pas de race supérieure: il n'y a pas de race conquise, ici, nous sommes tous des sujets anglais, et ceux qui ne sont pas d'origine anglaise, n'en sont pas moins sujets anglais.

Mais, ceci posé, M. l'Orateur, je crois devoir regretter que mon honorable ami, cédant peut-être à la nécessité de sa position de chef de parti, ait commencé son discours par quelques tirades de partisan contre les tories. Mon honorable ami a été forcé sans doute de faire ces tirades qui, dans les circonstances, ne sont ni généreuses, ni politiques.

L'honorable chef de la gauche a dit que le présent bill était pénétré de l'esprit du torysme, du torysme outré et oppressif. Si l'honorable chef de la gauche jetait les yeux sur l'histoire de l'Angleterre, durant sa période moderne, il trouverait, je crois, que la plupart des lois libérales adoptées durant cette période, l'ont été, sinon par des tories, du moins par des conservateurs. Si l'honorable chef de la gauche veut aussi examiner l'histoire du Canada, il s'apercevra que c'est au parti conservateur que la race française doit à peu près tout ce qu'elle a reçu en matière de libéralité. L'honorable député devrait admettre que, si le présent bill trahit son esprit tory, comme il l'a dit, en excluant la langue française, il n'en est pas moins vrai que le mal fait à la race française ici, les insultes qu'elle a reçues, avaient pour auteur un radical, le comte de Durham. Il est vrai que mon honorable ami a dit que lord Durham était un radical qui ne comprenait pas parfaitement la liberté. C'est très évident, et lord Durham était si grand radical que pour s'en débarrasser, le gouvernement anglais l'envoya au Canada pour qu'il nous montrât son libéralisme en essayant de priver la moitié de la population du droit de se servir de sa propre langue.

Bien plus, M. l'Orateur, il réussit dans cette tentative; il réussit à faire prohiber la langue française, et la loi à cet effet fut adoptée sous un gouvernement libéral, en Angleterre.

C'était en 1840. Le premier gouvernement, formé en Canada en 1841, conformément à cette loi, était un gouvernement composé de plusieurs éléments opposés, comprenant des libéraux, des tories et fonctionnaires mêlés ensemble. Mais, M. l'Orateur, en 1844, au milieu de la lutte entre conservateurs et libéraux, les premiers se rallièrent autour de lord Metcalfe, et obtinrent une majorité.

Le parlement s'assembla à Montreal, durant cette année; il y avait une majorité conservatrice; mais tous les Canadiens-Français, à l'exception, je crois, de quatre, étaient opposés au gouvernement. Je fus élu alors pour la première fois et je siégeai comme tory dans le parlement et comme partisan de lord Metcalfe.

Les Canadiens-Français, dans ce parlement, étaient impuissants et, cependant, M. l'Orateur, que fit alors la Chambre? Permettez-moi de vous lire une résolution qui fut adoptée, non sous un gouvernement libéral ou radical, non par un parlement ayant à proprement parler des sympathies pour les Canadiens-Français, mais par un parlement conser-

vateur, élu, comme on le disait alors, en opposition aux intérêts de la province du Bas-Canada, et cette résolution fut adoptée simplement par esprit de justice sans qu'il y eût une seule voix discordante. Oui, la résolution fut adoptée simplement par esprit de justice, et l'adresse votée à l'unanimité. En ma qualité de jeune membre du parti tory, je fus fier, alors, d'avoir l'occasion de me prononcer sur cette question. Les votes ne furent pas pris séparément, parce qu'il y avait unanimité, mais j'étais fier de participer en ma qualité de membre d'un grand parti, à l'adoption d'une résolution ayant pour objet de libérer nos amis, les Canadiens-Français, de l'oppression du gouvernement libéral d'Angleterre, oppression recommandée par le radical comte Durham.

Que disait l'adresse? Je ne lirai pas entièrement cette adresse qui fut envoyée à Sa Majesté, et dont le principal article fut retranché; mais elle disait entre autres choses :

“ Nous ne doutons pas que les meilleures intentions inspirèrent ceux qui adoptèrent la disposition qui déclare : “ Que les brefs, proclamations, décrets de convocation du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, de prorogation et de dissolution des dits Conseil et assemblée; les brefs de convocation et d'élection; les brefs et tout autre document public relatifs au conseil législatif et à l'assemblée législative, ou à l'un ou à l'autre, les rapports faits sur ces brefs et documents; tous les journaux et procédures, manuscrites ou imprimées du conseil législatif et de l'assemblée législative et de chacun d'eux respectivement, les procédures manuscrites ou imprimées et rapports des comités du dit conseil législatif et de la dite assemblée législative respectivement, seront rédigés seulement dans la langue anglaise.”

Telle fut la mesure de justice offerte aux Canadiens-Français par un parlement libéral en Angleterre et par un gouverneur général radical, haut commissaire envoyé ici par un gouvernement libéral. Et que déclara l'assemblée législative tory du Canada ?

“ Que dès la première session de la législature convoquée sous l'autorité de cet acte, il est indispensable que tous les documents publics soient traduits en français, que les débats ne puissent avoir lieu sans l'usage de français, à moins qu'une partie des représentants du peuple ne fut condamnée au silence; que dans la procédure judiciaire, le français est aussi nécessaire qu'avant l'union; et que pour toute fin utile, il est maintenant aussi employé qu'il l'a jamais été, que la seule distinction qui existe et par laquelle ce français n'est pas reconnu comme langue officielle du parlement, est une distinction de peu de valeur en elle-même, mais ne saurait produire aucun bon effet sur les sentiments ou les habitudes de ceux qui se servent de cette langue, tandis qu'elle cause une irritation contraire à la paix et la tranquillité de la province; que cette prescription de la langue comporte, de propos délibéré, une distinction fâcheuse contre les Canadiens-français.

“ Que vu notre désir que tous les Canadiens s'unissent dans leur attachement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté, nous supplions humblement Votre Majesté de s'efforcer de faire disparaître cette cause de mécontentement et de recommander au parlement impérial l'abrogation de cette partie de la loi qui a causé ce mécontentement, et nous assurons Votre Majesté que cette abrogation serait considérée par

les loyaux sujets canadiens de Votre Majesté comme une preuve additionnelle de la sollicitude de Votre Majesté pour leur bien être."

Voilà un exemple du torysme oppresif que mon honorable ami a cru devoir déplorer. Mais l'honorable monsieur devrait connaître l'histoire du Canada après cette période. Il a dit avec raison qu'un gouvernement conservateur s'est maintenu pendant des années au moyen de l'appui des conservateurs du Bas-Canada. Et pourquoi en fut-il ainsi. Parce que les Bas-Canadiens ont toujours obtenu pleine et entière justice du parti conservateur.

Quel est le parti qui a libéré les habitants du Bas-Canada, les censitaires du Bas-Canada de l'oppression de la tenure seigneuriale ? Quel est le parti qui en a fait des hommes libres au lieu de victimes qu'ils étaient de l'antique régime féodal ? La tenure seigneuriale les opprimait ; le sentiment public se souleva contre ce régime et ce fut un gouvernement conservateur, dont j'avais l'honneur d'être l'un des membres, qui libéra le peuple de ce fardeau.

Vous pourriez aussi vous rappeler que le seul but de l'honorable George Brown, lorsqu'il employait son immense force, sa grande habileté, son énergie extraordinaire à diriger le parti libéral du Haut-Canada, était d'opprimer les Canadiens-Français. Tous les discours qu'il prononçait, tous les articles qu'il écrivait dans le *Globe*, presque toutes les résolutions qu'il proposait étaient autant de dénominations du régime français, de la langue française et de la religion catholique. Or, c'est pour l'avoir combattu de toutes nos forces, nous les conservateurs, que nous nous sommes trouvés en minorité dans notre province. A diverses reprises nos conservateurs les plus influents furent défaits aux élections parce que nous ne voulions pas être injustes à l'égard de nos concitoyens les Canadiens-français.

A diverses reprises nous sommes restés en minorité, parce que nous refusions de participer à la croisade dirigée contre les Canadiens-Français, contre la religion catholique et contre les institutions françaises.

J'ai été à diverses reprises représenté sous de fausses couleurs ; ON M'APPELAIT L'ESCLAVE DU PAPISE ; L'ON AFFIRMAIT QUE JE M'ÉTAIS VENDU AUX FRANÇAIS DU BAS-CANADA, QUE JE SACRIFIAIS MA PROPRE RACE, MA PROPRE RELIGION, MES PROPRES NATIONAUX, parce que sans hésiter un seul instant, moi et mes partisans, — car même avant d'en être réellement le chef, je prenais une grande part dans la direction du parti conservateur — NOUS AVONS REFUSÉ DE COMMETTRE UNE INJUSTICE A L'ÉGARD DE NOS COMPATRIOTES LES CANADIENS-FRANÇAIS, et notre refus n'avait pas pour objet de chercher la popularité, parce que les préjugés étaient soulevés alors dans le Haut-Canada comme ils le sont aujourd'hui dans Ontario. C'est donc un reproche très injuste que nous adresse l'honorable chef de la gauche lorsqu'il nous dit que nous avons dû le pouvoir à l'appui des conservateurs du Bas-Canada. L'honorable chef de la gauche ne se souvient-il pas de l'agitation qui eut lieu dans le Haut-Canada sur une question qui paraissait très juste, la question de la représentation basée sur la population. On disait qu'un égal nombre d'habitants dans chacune des provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada avait droit à un égal nombre de représentants en parlement. Ce principe n'avait pas été ré-

connu lors de l'union, le Bas-Canada ayant une population bien plus considérable que le Haut-Canada.

Or, l'honorable chef de la gauche ne se souvient-il pas que le parti conservateur combattit ce cri de la représentation basée sur la population, bien que ce fut un cri spécieux ? Et pourquoi l'avons-nous combattu ? Parce que l'objet avoué de ce cri était d'écraser les Canadiens-français.

Eh bien ! c'est la même raison qui me fait combattre aujourd'hui le député de Simcoe. Je repousse ce bill, PARCE QU'IL A POUR OBJET DE SUPPRIMER LA LANGUE FRANÇAISE, de l'écarter, ou de priver les Canadiens-français de la consolation de se servir de la langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leurs mères. S'il y a, monsieur l'Orateur, une oppression plus pénible à supporter que tout autre, c'est bien d'être privé de la consolation d'entendre parler sa langue ou de parler et de le re soi-même dans la langue apprise sur les genoux de sa mère. C'est une cruelle privation.

Mais ce qui s'oppose le plus au présent bill, c'est sa futilité. Ce projet de loi ne peut être adopté. Car, autrement, il faudrait pour mettre en vigueur la loi oppressive que l'on propose aujourd'hui avoir un gouvernement russe, ou il nous faudrait avoir un Strafford ; il nous faudrait supprimer violemment la langue française ; il faudrait l'exclure de la procédure officielle ; il ne faudrait pas permettre en Canada à un seul homme parlant la langue française de remplir une fonction publique ; il faudrait réduire le Canadien-français à l'état de paria et faire de sa langue un objet de mépris. Voilà ce qu'il faudrait faire en mettant en vigueur la loi que propose mon honorable ami le ministre de Simcoe-nord.

Quelques voix : écoutez ! écoutez !

Sir John A. Macdonald : ai-je appelé mon honorable ami le ministre de Simcoe-nord ? C'est lui accorder plus que des droits égaux. Mais mon honorable ami a mal débuté ; il aurait dû attaquer l'usage de la langue française où cet usage existe et non où il n'existe pas.

Il aurait dû aller dans la province de Québec, et par des moyens paisibles—il dit par des moyens paisibles, bien que j'aie entendu parler de bayonnette par mon honorable ami de la gauche—par son habileté et son éloquence, ainsi que par d'autres moyens auxquels il a sans doute songé et qu'il nous exposera bientôt, il aurait dû montrer aux habitants de cette province que c'est pour leur bien, pour le bien du parti, pour l'unité et pour le bien du pays qu'il désire l'abolition de leur langue, et il aurait dû les convaincre de la nécessité d'abandonner cette langue. Sa proposition actuelle est comme la piqûre d'un moucheron—une sorte d'irritation qui ne peut être d'aucune utilité, et qui ne pourrait avoir l'effet qu'il désire—On ne parle guère le français au Nord-Ouest. Il y a là très peu de Canadiens-français et une population disséminée de métiis français, et l'effet de ce bill serait simplement d'empêcher ces pauvres gens de lire ou de connaître les lois auxquelles ils sont soumis. Je dis que l'honorable député a commencé par le mauvais bout. Lorsqu'un boucher veut tuer un bœuf, il le frappe à la tête au lieu de lui couper un bout de la queue, ce qui après tout, est le seul effet que puisse avoir le bill de mon honorable ami—mais il est si habile que l'on se demande—pour ma part, avec ma faible conception, je me demande ce qu'il voudrait effectuer au moyen de ce bill.

M. Mitchell : Il est chargé par le mauvais bout.

Sir John A. McDonald : Cela ne peut être afin d'économiser les \$400 que mon honorable ami est prêt à payer. Cela ne peut être dans le but de répandre davantage là-bas l'usage de la langue anglaise. Cela ne peut avoir pour effet d'induire les métis qui chassent dans les plaines à abandonner le français pour l'anglais. A moins que mon honorable ami n'aime pas cette langue, et je ne sache pas qu'il la connaisse beaucoup, ou qu'il n'aime pas ceux qui la parlent, je ne puis comprendre pourquoi il a présenté ce bill. On rapporte que quelqu'un demanda un jour à un marin anglais, qui revenait de la France, quelle espèce de gens étaient les Français. " Oh ! répondit-il ce sont de piètres gens. " " Comment ? " Ils appellent *hat* un chapeau ; pourquoi, diantre ! ne disent-ils pas un *hat* et ne vont-ils pas se faire pendre ? " C'est beaucoup l'esprit de mon honorable ami. Je n'avais pas du tout l'intention de parler sur cette question, après avoir entendu les discours élaborés qui ont été prononcés par des députés de l'autre côté, et je dois dire que, sauf la légère nuance de partialité qu'avait le discours de mon honorable ami, qui a parlé le dernier (M. Laurier), les discours ont été tels, que j'approuve presque tout ce qu'ils contiennent.

M. Mitchell : Sauf ce qu'a dit le député de Norfolk-Nord (M. Charlton).

Sir John A. Macdonald : Le député de Nordfolk-nord n'est pas de ce côté-ci.

M. Mitchell : Il est ici à côté de moi.

Sir John A. Macdonald : C'est un Ismaélite. Il s'est placé sous l'aile de l'honorable chef du quatrième parti.

M. Mitchell : Ne me qualifiez pas inexactement : c'est le tiers parti.

Sir John A. Macdonald : Dans tous les cas, il siège dans un voisinage très suspect, à côté du chef de ce parti. Les objections qu'offre l'amendement présenté par l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil) ont déjà été exposées par l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake). Sans entrer dans le mérite de cet amendement, il suffit, à mon sens, pour que la chambre le repousse, de savoir que s'il a une signification quelconque, c'est que le présent état de chose doit durer perpétuellement. Il dit que toute modification produirait un manque de confiance, un soupçon, un doute quant à la stabilité de nos lois. Si c'est là une raison pour ne pas donner maintenant à la législature du Nord-Ouest le pouvoir de régler cette question, la même raison existera dans vingt ans, et cette question restera une source permanente d'agitation et de malaise, non-seulement au Nord-Ouest, mais aussi dans Ontario et dans d'autres provinces, parmi tous ceux qui s'y intéressent vivement. Je crois aussi que l'amendement dont nous a fait parl l'honorable député de la division de Durham-Ouest (M. Blake) prête à une objection presque semblable. Il laisse la question pendante, et puisque ces deux amendements ont cet effet, il ne faut pas oublier que ce sera le sujet de beaucoup d'agitation dans différentes parties du Canada. Le Bas-Canada s'agitte à cause de cette attaque contre sa langue ; le Nord-Ouest s'agitte s'il croit être privé du droit de juger la question ; et nous devons faire bien attention, M. l'Orateur, tout en calmant l'agitation et en dissipant les craintes de la population de Québec, de ne pas provoquer de mécontentement parmi les hommes libres du Nord-Ouest, en adoptant une résolu-

tion qui ajourne pour un temps indéfini, peut-être pour longtemps, le règlement d'une question à laquelle ils s'intéressent grandement, comme on peut le voir par la résolution qu'ils ont adoptée. Je crois donc, M. l'Orateur, que la véritable solution de cette question, solution qui calmera les sentiments de l'Est et qui satisfera la population des plaines du Nord-Ouest, se trouve dans l'amendement de mon honorable ami, le député d'Assiniboia-Ouest (M. Davin) dans lequel il dit: "Que les représentants de la population du Nord-Ouest soient les juges, après avoir été chargés par le peuple de régler la question." Si cet amendement était adopté, je crois que le Nord-Ouest serait satisfait, que l'amende honorable faite dans cette chambre par cette résolution calmerait les sentiments blessés des habitants de la province de Québec, et que nous aurions la paix, grâce à la bienfaisante influence de cette résolution de mon honorable ami le député d'Assiniboia.

Je demanderai à mon honorable ami le député de Durham-Ouest (M. Blake) de prendre cette question en considération, et de voir s'il n'aurait pas moyen d'adopter une grande partie de sa résolution que j'approuve de tout cœur, et d'examiner, en outre, s'il ne serait pas juste et équitable de laisser juges les représentants de la population de notre extrême ouest, après que celle-ci aura examiné la question, après les prochaines élections générales, après qu'elle aura lu la discussion qui se fait présentement dans cette chambre et lorsqu'elle connaîtra l'opinion générale du parlement, le grand jury de la nation. Elle agira pour son propre pays, pour sa propre région, et son action ne sera que temporaire. Cette contrée est beaucoup trop vaste pour ne former qu'une seule province; elle est trop vaste, selon moi, pour former quatre provinces, et c'est une question dont l'avenir décidera; par conséquent, une résolution de cette nature, qui donnera à la législature le pouvoir de régler la question, après en avoir été chargée par le peuple, sera parfaitement sûre. Après que l'immigration se sera portée vers cette contrée, s'il y a une forte population allemande—et j'en serais très heureux—qui prenne possession d'une grande étendue de cette contrée, pourquoi ne pas lui accorder le droit de se servir de la langue allemande? Elle le demanderait partout où elle serait assez nombreuse. Si la colonie canadienne-française, qui a été fondée sous de très heureux auspices à Edmonton, se développait assez pour créer une province canadienne-française, elle demanderait à se servir de sa langue.

Cela est une mesure de paix, et une mesure simplement temporaire.

Vu toutes les circonstances, le fait que ces territoires ne sont pas encore une province est très peu important. Que ce soit une province ou des territoires, les habitants ont des droits comme sujets anglais. Qu'ils habitent un territoire ou une province, s'ils veulent faire usage de la langue française, ils devraient en avoir le droit, et s'ils veulent faire usage de la langue anglaise, ils devraient également en avoir le droit, ils devraient être maîtres de choisir eux-mêmes.

Si une proposition de ce genre, venant du Nord-Ouest, comportait autre chose, si elle renfermait autre chose qu'une simple déclaration relative à la langue, si elle embrassait des sujets auxquels elle ne doit pas toucher, il y aurait un remède. Tout ce que la chambre et le gouvernement ont à faire, c'est d'arrêter toute mauvaise législation, toute législa-

tion par laquelle la législature excède ses pouvoirs, comme, par exemple, si elle se formait en assemblée constituante, au lieu de rester, comme aujourd'hui, au corps législatif.

Voilà mon opinion, exprimée très crûment, et je dois demander à mes honorables amis de la gauche de peser cette question avec soin, pour voir si l'on ne devrait pas adopter quelque mesure commune de conciliation, et, à mon avis, toute cette question serait réglée pour toujours.

A six heures, la séance est suspendue.

* * *

Discours de Sir John A. Macdonald, 20 février 1890.

Après les observations que j'ai faites, dans une autre circonstance, au cours de ces débats, et après la proposition que j'ai alors faite aux honorables députés de la gauche, je crois qu'il est opportun que je donne présentement mon avis sur la résolution présentée par l'honorable ministre de la justice. Volontiers, j'eusse présenté moi-même cette résolution, mais il se faisait tard, le soir, et je me sentais fatigué. C'est pourquoi, sur ma demande spéciale, l'honorable ministre de la justice l'a proposée.

L'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), dans le discours si calme et si digne qu'il vient de prononcer, a attesté qu'il rejetait sur le gouvernement la responsabilité de l'attitude prise sur cette question. Eh bien ! M. l'Orateur, le gouvernement accepte cette responsabilité.

Le gouvernement considère la résolution présentée par l'honorable ministre de la justice comme une mesure d'apaisement, et comme un moyen de dominer ce malheureux sentiment d'irritation qui a pris naissance entre les deux grandes races constituant la force et la grandeur du Canada. Par l'adoption de cette résolution, nous pourrions nous débarrasser du sentiment passager—car ce sentiment ne saurait durer—qui menace, dans le moment, de troubler la tranquillité du Canada et, partant, de détruire son prestige et son crédit, et de paralyser ses progrès.

Comme je l'ai déjà dit, cette résolution du ministre de la justice est une mesure de paix, et je prie et je supplie tous mes honorables amis des deux côtés de la chambre, qui redoutent des troubles dans l'avenir du Canada, de vouloir bien l'adopter en vue de les éviter. L'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake), dans son discours et dans la proposition qu'il a communiquée à la chambre, a déclaré que le temps de régler cette question n'est pas encore venu et que la solution devrait en être ajournée. Dans la courte réponse que je lui ai faite, tout en acceptant la plus grande partie de sa résolution, j'ai cru que si la première partie était de nature à calmer les sentiments d'irritation chez la population de l'est du Canada, l'ajournement du règlement de cette question à une date indéterminée pourrait créer du mécontentement dans la partie ouest du pays. C'est ainsi que j'ai proposé aux membres de la gauche, dans un but de pacification, de rejeter la responsabilité de ce règlement sur la population du Nord-Ouest dès qu'elle aura eu l'occasion de se prononcer sur la question. Mettant de côté toute ambition de succès de parti, l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) a accepté peut-être avec

un peu d'hésitation et contre son avis, mais, en somme, il a accepté la proposition que j'ai faite alors. Si vous examinez et comparez la résolution de mon honorable ami le ministre de la justice, avec celle qui a été soumise par son honorable ami le député de Durham-Ouest (M. Blake), vous constaterez que la première partie, en termes plus condensés peut-être, est en somme libellée de la même manière et qu'elle conclut par la proposition que j'ai faite, et que l'honorable député a acceptée. C'est un compromis, et, dans une question de ce genre, où des sentiments de races sont en jeu, où les préjugés sont excités, où l'orgueil de race et de nationalité est piqué, il est sage et patriotique d'accepter un compromis de ce genre.

Je crois que cet amendement répond aux besoins de la situation, et je supplie la chambre de vouloir bien l'adopter. Quelques-uns de mes honorables amis croient qu'on devrait laisser absolument à la population du Nord-Ouest le soin de régler cette question. Mais il existe de graves considérations politiques qui viennent à l'encontre de l'adoption de cette ligne de conduite, et je crois, qu'en pesant les chances de l'avenir, ce serait une faute. Comme l'a dit avec raison l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake), la législature actuelle des territoires du Nord-Ouest n'a jamais reçu, de la part du peuple, la commission de régler la question de la dualité des langues; les représentants n'avaient aucun pouvoir sur ce point, et, en conséquence, ils n'ont pu exprimer d'autorité l'opinion et le désir des habitants du Nord-Ouest. Ceux qui lisent l'histoire, savent que les graves et sérieuses erreurs commises en France, au temps où le peuple se révolta contre le despotisme des Bourbons, erreurs qui ont été cause de presque tous les malheurs qui ont suivi la révolution de 1789, provenaient du fait que les représentants du peuple, élus pour opérer des réformes en vertu des lois existantes, se constituaient en assemblée d'organisation ou assemblée constituante, assumant ainsi le pouvoir de changer la constitution en vertu de laquelle ils avaient été élus, au lieu d'essayer d'effectuer des réformes en vertu de la constitution existante, et en vertu des pouvoirs qui leur avaient été conférés par le peuple. Présentement, l'assemblée législative du Nord-Ouest n'a aucun pouvoir lui conférant le droit de changer sa constitution. Je crois en la dignité de caractère de tous ceux qui en font partie; je crois que tous ont à cœur les intérêts du Nord-Ouest, mais pas un seul d'entre eux n'avait antérieurement siégé dans une assemblée délibérante ou ne connaissait les limites de ses pouvoirs. Vous n'avez qu'à consulter leurs ordonnances, et vous verrez qu'à chaque instant ils franchissent les limites des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'acte de 1888. Ils ont cru qu'une fois élus, il leur était permis de faire tout ce qui leur plairait, et, dans quelques-unes des résolutions adoptées à cette époque, ils ont affirmé des droits et des pouvoirs que nous n'exerçons pas, ou que nous n'osons pas exercer dans notre parlement. En conséquence, il importe au plus haut degré que nous établissions une distinction entre une assemblée constituante et une assemblée législative.

L'assemblée du Nord-Ouest est une assemblée législative, ayant certains pouvoirs qui lui ont été conférés par l'acte qui l'a créée; mais elle n'a pas le droit de représenter la population, pour régler des questions qui n'ont pas été soumises au peuple à l'époque où elle a été constituée

avec des pouvoirs limités. Il est de la plus grande importance, pour nous, d'observer cette distinction, et, partant de là, je partage l'avis des honorables députés de cette chambre, tant d'un côté que de l'autre, qui ont dit qu'aucune action prise dans cette question ne devait être traitée avant que la population du Nord-Ouest eût eu l'occasion de faire connaître ce qu'elle désire à ses représentants. Il y a divergence d'opinion sur ce point. Quelques honorables membres de cette chambre qui appartiennent à cette partie du pays disent qu'ils croient qu'après les prochaines élections générales on n'insistera pas sur l'abolition de la dualité des langues. Je ne sais trop comment cela peut être, mais il nous est loisible d'attendre que la population du Nord-Ouest ait pris connaissance des débats qui ont eu lieu dans cette chambre et qu'elle se soit rendue compte de l'intérêt que cette question a provoqué dans tout le Canada, alors, les votants se rendront aux bureaux de votation, parfaitement édifiés sur la question, et sachant dans quel sens ils engageront leurs représentants à agir.

Alors, seulement, et pas avant, M. l'Orateur, il nous sera permis d'entendre les représentations de l'assemblée législative du Nord-Ouest et d'agir suivant l'expression de son opinion.

Maintenant, M. l'Orateur, une objection sera soulevée, je n'en doute pas, à cause du fait que cette résolution de mon honorable ami, le ministre de la justice, ne fait aucune allusion à l'impression des ordonnances du Nord-Ouest.

M. l'Orateur, il ne faut faire allusion à cela d'aucune manière; il faut se garder de mêler ce sujet à l'étude de cette question, et pourquoi?

Parce que l'assemblée du Nord-Ouest n'a rien à faire avec l'impression des ordonnances. Elle n'a pas plus d'autorité à ce sujet, qu'en a la Chambre des Communes en ce qui concerne l'impression des statuts, que nous adoptons de concert avec le Sénat. La résolution que propose mon honorable ami dit :

“ Qu'en même temps, cette chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations, que l'assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après la prochaine élection générale de l'assemblée, les procédures de l'assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures.”

Cela leur donne tout le contrôle, la direction absolue de toutes procédures et de tous documents dont l'assemblée puisse avoir besoin, depuis le jour de sa réunion, jusqu'au moment où les bills sont soumis à la sanction du gouvernement. Les procès-verbaux, les votes et délibérations, les motions et résolutions, les bills à leur première, deuxième et troisième lecture, pourront, d'après l'amendement de mon honorable ami, n'être imprimés qu'en anglais, si l'assemblée en décide ainsi. Si cet amendement est adopté, il confère à l'assemblée le droit de décider si ces pièces doivent être imprimées en anglais ou en français, ou dans les deux langues, en allemand ou en toute autre langue. Mais, M. l'Orateur, les choses doivent se passer là comme elles se passent ici : du moment que les bills sont adoptés et présentés à la sanction du gouverneur, ils échappent complètement à l'autorité de la chambre. Ici, nous adoptons des bills, nous les transmettons au Sénat, et, alors, pour ce qui nous con-

cerne, notre autorité expire. N'était l'article de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, nous savons que nous pourrions faire imprimer ces bills dans une langue quelconque, à notre convenance, mais, après qu'ils ont été transmis au Sénat et que le Sénat les a adoptés, ils sont ensuite transmis au représentant du souverain et, à partir de ce moment, ils cessent d'être la propriété de la législature et deviennent les lois du pays que le gouverneur doit publier. Nos statuts ne sont pas publiés en vertu de l'autorité de cette chambre, ou des deux chambres réunies; ils sont publiés par le représentant du souverain qui, après les avoir sanctionnés les publie en vertu d'une loi constitutionnelle.

Il en est ainsi dans le Nord-Ouest. Nous supposons qu'en vertu de l'autorité conférée par cette résolution, les actes de l'assemblée du Nord-Ouest sont présentés au lieutenant-gouverneur, en langue anglaise seulement; il leur donne sa sanction et alors, et pas avant, ils deviennent des ordonnances, et du moment qu'ils sont devenus des ordonnances, c'est la couronne qui les publie, et le corps législatif qui a proposé et élaboré la mesure, n'a plus rien à y voir. La conséquence en est que, en ce qui concerne cette législature, elle peut imprimer ses actes à son gré, dans une seule langue ou dans les deux. Qu'elle adopte ses ordonnances en vertu du système actuel et le lieutenant-gouverneur, en sa qualité d'officier du Canada, veillera à ce qu'elles soient publiées sûrement dans la langue dans laquelle elles ont été présentées. Toutefois, l'assemblée n'aura rien à dire si, d'après des instructions données par le gouvernement fédéral ou le parlement du Canada, elle ne sont pas publiées dans une demi-douzaine de langues.

Cette résolution, M. l'Orateur, est une mesure de paix. J'espère que cette chambre va rejeter le bill si dur de l'honorable député de Simcoe. Alors, si cette résolution est adoptée, le règlement de la question sera laissé à l'opinion de la population du Nord-Ouest. Si les habitants des territoires décident que toutes les procédures de leur législature soient publiées en anglais, eh bien ! laissez-les faire, et il en sera ainsi, si cette chambre adopte la résolution de l'honorable ministre de la justice. Mais après qu'ils auront exercé leur droit absolu de limiter l'impression de leurs documents, de leurs résolutions, de leurs bills, de leurs procès-verbaux et de leurs votes et délibérations à une seule langue, il sera loisible au lieutenant-gouverneur d'ordonner, en vertu d'instructions venant du gouvernement fédéral,—et ce gouvernement agissant en vertu d'instructions de la part des représentants du peuple, ici,—qu'ils soient publiés dans toute autre langue, en même temps qu'en anglais. Toutefois, si cette chambre juge à propos de décider qu'une partie de la population du Nord-Ouest sera privée des moyens de lire ses lois dans sa propre langue, il lui faudrait s'y soumettre, mais en même temps, nous aurons conféré pleins pouvoirs et autorité au Conseil du Nord-Ouest, de régler cette malheureuse question comme il l'entendra, après avoir reçu un mandat du peuple modifié dans ce sens.

Maintenant, je crois devoir répéter qu'il importe au plus haut point que nous nous débarrassions de cette question le plus tôt possible. Il est bien vrai, comme l'a dit l'honorable député de Durham (M. Blake) qu'une légère étincelle peut produire un grand incendie et, volontairement, sur une question de sentiment, une question de sensibilité qui ne mérite pas

d'être mise au rang d'un sentiment, nous allons risquer l'avenir du pays, en excitant les susceptibilités d'une race contre une autre race, susceptibilités que je croyais disparues pour jamais, en 1867, et détruire, en même temps le crédit du Canada dans les pays étrangers, et plus que cela, chez la mère-patrie elle-même. Car, sur quel crédit peut-on compter, en matière de finances comme autrement, si l'on apprend en Angleterre, si le fait est connu spécialement à la Bourse, le corps le plus craintif et le plus timoré qui existe au monde, que les deux races qui habitent le Canada sont en lutte l'une contre l'autre, sur des questions de sentiment, de susceptibilité et de préjugés qui sont plus graves et moins faciles à régler que des questions purement matérielles ? Cela suffirait pour arrêter les progrès du pays, paralyser son développement, et si notre pays devait déchoir de la brillante position qu'il occupe aujourd'hui, aux yeux du monde entier, il faudrait en attribuer la cause à notre conduite insensée qui nous a fait détruire notre crédit, détruire notre prestige et ruiner notre avenir.

Dans les quelques observations que j'ai faites, l'autre soir, j'ai eu l'intention d'attirer l'attention de mes honorable amis de la province d'Ontario sur la conduite de la province du Haut-Canada, en 1793, mais je me suis trouvé fatigué et j'ai remis les réflexions que j'avais à faire à un autre jour. J'y reviens maintenant, pour faire voir quel était le sentiment de la population du Haut-Canada, il y a siècle, pour une mesure très imprudente, quoiqu'elle fût présentée par un très grand homme, M. Pitt, en 1790, la vieille province de Québec fut divisée en deux provinces, le Haut et le Bas Canada.

On croyait pouvoir simplifier l'état des affaires en gardant les Français dans un coin de ce vaste pays, et les Anglais dans un autre coin et dans ce but, l'ancienne province de Québec fut divisée en deux provinces. La plus grande partie de nos troubles ont eu cette fausse mesure pour origine. La législature se réunit en 1791, à Newark, aujourd'hui Niagara, et n'était composée que de membres anglais. Ils étaient séparés des Français, mais il existait une petite colonie française sur la frontière ouest du Canada, à l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de comté d'Essex. Ces Français étaient peu nombreux, mais leurs droits ont été protégés, dès la seconde réunion de la législature du Haut-Canada. La province était petite et pauvre : elle n'avait même pas les moyens de faire imprimer les procédures de sa législature ; mais ses membres surent respecter les susceptibilités de leurs compatriotes. Qu'il me soit permis de lire la résolution qui est encore en manuscrit. Le registre original se trouve dans notre bibliothèque. Voici l'ordre du 3 juin 1793.

“ Il est ordonné que les actes déjà adoptés ou ceux qui pourront être adoptés à l'avenir par cette législature, soient traduits en langue française pour l'avantage des habitants du district de l'Ouest de cette province et d'autres colons français qui pourront venir s'établir dans cette province, et que A. Macdonald, écr. membre de cette chambre, représentant le comté de Glengary, soit également employé comme traducteur français pour cette fin et pour d'autres fins.”

Après un laps de temps de cent années allons nous montrer moins de libéralité envers nos compatriotes canadiens-français que leur en ont montré les quelques Anglais, les loyalistes de l'empire-uni qui se sont alors établis dans Ontario ? Non, M. l'Orateur. Cette résolution couvrirait de

honte les hommes qui ont essayé de dépouiller nos amis d'origine française de la province d'Ontario, des privilèges qui leur ont été accordés, il y a cent ans, par un corps d'hommes qui ne parlaient absolument que l'anglais,—peut-être se trouvait-il, parmi eux, un représentant de ce district de l'ouest d'origine française, un M. Baby, peut-être, qui, pendant de longues années, a été le seul représentant, dans la province du Haut-Canada, de cette partie de la race française habitant cette province ! Allons nous faire preuve de moins de libéralité ? Faites que cela n'existe pas, M. l'Orateur.

Au nom de l'humanité, au nom de la civilisation, au nom du progrès de ce vaste pays, je supplie tous nos amis dans cette chambre, sans considération de parti, d'oublier ce qu'ils pourraient regretter, lorsqu'ils se trouveront en présence de leurs électeurs, d'oublier cela pour un moment et de tout concentrer dans le grand désir de faire des Canadiens de toute origine, Anglais comme Français, un seul et même peuple, sans préventions, sans divergence d'opinions autres que celles qui peuvent naître de littératures différentes et du caractère différent d'esprit qui anime les différentes races et qui distingue l'Écossais et l'Irlandais de l'Anglais, autant qu'il distingue le Français de l'Anglais. Etouffons ce cri, et nous trouverons notre récompense, en voyant ce malheureux incendie, allumé par une si légère étincelle, éteint pour jamais, et nous continuerons de marcher comme nous avons marché depuis 1867, comme un seul peuple, ayant un même but, les mêmes espérances, avec l'espoir de jeter les bases d'un grand pays.

* * *

L'opinion de Sir John Macdonald sur la question française au Nord-Ouest.—Paroles insultantes de Mackenzie.

M. Laurier ayant dit en Chambre, que le bill McCarthy était une mesure tory conçue dans l'intérêt du parti conservateur, sir John releva vivement cette fausse accusation. Loin d'être une mesure tory la proposition McCarthy est contraire à toutes les traditions de mon parti, a dit le chef conservateur. Examinez l'histoire de nos luttes dans le Haut Canada, et vous verrez que ce sont les conservateurs qui ont été pendant de longues années les défenseurs de la race canadienne-française contre la croisade acharnée montée par George Brown. Recueillons ses paroles : " Longtemps j'ai été insulté et appelé l'esclave du pape, on m'a accusé d'être vendu aux Français du Bas-Canada, de sacrifier ma race, ma religion et mes propres gens, car sans avoir jamais hésité, sans avoir jamais bronché, j'ai refusé de me joindre à cette croisade..... L'honorable député (M. Laurier) devrait se rappeler aussi que j'ai combattu le bill de la représentation basée sur la population, parce qu'il avait pour but d'écraser et d'opprimer mes concitoyens Canadiens-français."

Et pendant ce temps-là, que faisaient les amis Haut-Canadiens de M. Laurier ? Ils étaient les précurseurs des Chariton, des McCarthy et de tous ces mangeurs de français qui nous vouent aux gémonies. Ah ! ce n'est pas d'aujourd'hui que les démagogues empoisonnent l'esprit public d'Ontario à notre égard. Le vent de la tempête qui passe sur nous a été semé par ceux qui s'appelaient les libéraux. Voilà ce que dira l'histoire.

Il y a quelques années à peine, l'honorable M. Mackenzie ne trouvait pas de plus sanglant reproche contre le chef conservateur que celui-ci : " Sir John est une marionnette aux mains des Français. Ce doit être bien humiliant pour lui d'être obligé de danser sur la musique française." Vive la Canadienne ! ne trouvait pas grâce aux yeux de ce vénérable écossais. Sir John a dénoncé le bill McCarthy comme une mesure futile, un acte de cruauté, d'ostracisme injustifiable. Si vous êtes sincère, lui a-t-il dit, au lieu de vous en prendre aux bandes éparses des métis français du Nord-Ouest, attaquez-vous donc à la province de Québec où fleurissent la langue et la littérature françaises. *This bill will not succeed !* Ainsi parlait le vieux chef.

Passons maintenant au point sur lequel il y avait une grande diversité d'opinions : le meilleur mode à prendre pour résoudre les difficultés qui ont surgi :

S'il existe quelque raison pour refuser à la législature le pouvoir de régler maintenant cette question la même raison existera dans vingt ans d'ici, et nous laisserons ainsi subsister une cause permanente de trouble, d'agitation, de mécontentement, non-seulement au Nord-Ouest, mais aussi dans Ontario et les autres provinces, parmi ceux qui portent un vif intérêt à cette question. (Écoutez ! écoutez !) La population de Québec est agitée à cause des attaques portées contre sa langue, et la population du Nord-Ouest s'agitiera si elle suppose qu'on veut lui enlever le droit de juger cette question. (Écoutez ! écoutez !)

Nous devons donc faire en sorte, M. l'Orateur, que tout en calmant les esprits dans la province de Québec, nous ne soulevions pas les hommes libres du Nord-Ouest en passant des résolutions qui diffèrent pour une période indéterminée—ce peut-être une longue période,—une question qui les intéresse profondément, à en juger par la résolution qu'ils ont adoptée.

Je demanderai à mon honorable ami M. Blake de prendre la chose en considération et de voir s'il ne pourrait pas incorporer dans sa résolution que j'approuve sous beaucoup de rapports, une condition que, après que la population aura eu l'occasion de considérer la question, après la prochaine élection générale, qu'elle aura lu les débats de cette chambre et qu'elle aura connu l'opinion généralement exprimée dans cette

grande enquête de la nation, les représentants du peuple devront rendre ensuite leur verdict. (Ecoutez ! écoutez !)

Malheureusement ce pays est trop grand pour ne former qu'une seule province, il est même trop vaste selon moi, pour ne constituer que quatre provinces. Mais c'est là une question que l'avenir décidera et c'est pourquoi une résolution de ce genre, leur donnant le pouvoir de régler la question serait opportune. Si l'émigration se porte là-bas, si les Allemands, par exemple, s'y rendaient en grand nombre, ce que je souhaiterais, pourquoi ne leur donnerions-nous pas le droit de parler l'allemand, s'ils le désiraient.

D'autre part, si le groupe des Français qui se sont établis sous de auspices si favorables dans le district d'Edmonton allait se développer de façon à créer une province française, sans doute qu'ils insisteraient sur l'usage de la langue française. Il importe peu que le Nord-Ouest ne soit pas encore organisé en province : tous ses habitants possèdent les droits de sujets anglais, et il devrait leur être permis de parler français ou l'anglais, selon qu'ils le décideraient eux-mêmes. Si dans toute législation qui pourrait être faite à cet égard, il se trouvait quelque chose d'irrégulier ou d'injuste, l'on aurait toujours un remède dans le droit que possède cette chambre ou le gouvernement de la désavouer. Il ne faut pas oublier que l'assemblée des territoires est législative et non pas constituante. Tels sont mes sentiments, M. le président, et je prie mes honorables amis de la gauche de bien peser les faits et de voir si nous ne devons pas adopter cette juste mesure de paix, afin de régler cette question une fois pour toutes. (Applaudissements.)

Si John déclare ici que s'il est fait une injustice dans le règlement de cette question par l'assemblée législative des territoires, elle pourra toujours être redressée par les autorités fédérales qui ont droit de désavouer toutes lois et ordonnances dans l'année qui suit leur adoption. Ce point à une importance considérable, à n'en pas douter. L'article 17 de l'acte des territoires du Nord-Ouest est ainsi conçu :

“ Il devra être envoyé par la malle-poste au secrétaire d'Etat une copie authentique de chaque ordonnance dans les trente jours qui suivront son adoption : et si le gouvernement en conseil juge à propos de la désavouer dans le délai susdit, ce désaveu, communiqué par le secrétaire d'Etat au lieutenant-gouverneur annulera l'ordonnance à compter de la date du désaveu : et toutes les ordonnances ainsi faites, et tous les arrêtés du conseil les désavouant seront soumis aux deux chambres du parlement le plus tôt possible.”

Sir John prévoit que le Nord-Ouest est trop vaste, même pour quatre provinces, et que les Canadiens-français pourront plus tard établir une province sur les bords de la Saskatchewan dans la contrée dont Edmonton est le centre.

* * *

Sir John Macdonald répudie le "Mail", notre insulteur.— Ce qu'il dit de la dime.

Les organes du mensonge, persistent à dire que sir John A. Macdonald est responsable des attaques du *Mail* contre notre clergé. Nous devons donc reproduire une fois de plus la répudiation solennelle de ces injustes agressions par le chef conservateur, qui disait à London, Ontario, le 16 de septembre 1886, à une grande assemblée publique :

Le *Mail* attaque depuis quelque temps le système ecclésiastique de la province de Québec. Or, les Canadiens-français ont des lois et une religion dont l'exercice leur est garanti. S'ils desirent des changements, ils peuvent les obtenir de leur propre législature. Et pourquoi donc interviendrions-nous, en aucune manière ? Cela prouve combien il est dangereux de se mêler de choses que l'on ne connaît guère. On dit que le système de la dime est très onéreux et devrait être aboli. Le catholique romain de Québec donne une certaine partie de sa récolte de grains au curé de la paroisse. S'il produit des racines, du foin ou élève des animaux, il n'a rien à payer. Chacun souscrit suivant ses moyens pour l'érection et le soutien de son église. Dans un pays agricole, la population de Québec préfère donner une partie du grain qu'elle recueille. Si la récolte est abondante, l'Église en profite, si par contre, elle ne l'est pas, l'Église en souffre. Les protestants ne pourraient avoir raison de s'en plaindre, vu que cela ne les regarde pas du tout. Pourquoi, nous, qui habitons une autre province où sont établies des institutions différentes, tenterions nous de provoquer une agitation à ce sujet, ? Messieurs, CETTE AGITATION, JE LA CONDAMNE ABSOLUMENT.....

Certains gens continueront sans doute d'exploiter leur ignoble industrie en répétant naïvement que sir John A. Macdonald a juré la mort de tout ce qui est catholique et français. Mais si nous sommes incapables de leur inspirer le moindre respect pour la vérité, nous pouvons du moins dévoiler leur fourberie, et flétrir leurs calomnies.

* * *

Sir John fait l'éloge des Canadiens-Français et du clergé catholique.

A la séance du 18 janvier 1884, à la Chambre des communes, sir John Macdonald répondant à l'honorable M. Blake, terminait son discours par les observations suivantes :

Dans son discours, mon honorable ami a fait un puissant appel aux

PURCHASED 8th Oct 1918
FROM H. Ducharme
PLACE OF PURCHASE Montreal
PRICE .40

LATER CATALOGUED PRICES

chez
des
trés
uis
A-
T :
IS
sé,
in-
S-
S-
es,
fil

prend encore le genre agréable et s'il emploie encore une fois les mots éloquentes dont il a fait usage et dont il est capable de se servir, ne feront pas croire à la population de la province de Québec qu'elle serait mieux entre ses mains qu'entre les mains de sir John A. Macdonald.

Nous aimons à citer aussi les paroles si remarquables que prononçait sir John à Londres, en décembre 1885 :

" On s'est demandé s'il fallait douter de la loyauté des Canadiens-Français envers le souverain d'Angleterre. J'ai le plaisir de dire que *s'il est un corps d'hommes loyaux dans les limites de l'Empire Britannique, ce sont les Canadiens-Français.* Je ne veux pas expliquer les causes de la sympathie qu'ils ont pour Riel, exécuté dernièrement ; c'est une sympathie naturelle, mais elle n'a affecté, d'aucune manière, la loyauté des Canadiens à la couronne anglaise. Il faut se rappeler qu'ils sont devenus sujets britanniques avant la révolution française, et ils ont régulièrement tenu l'engagement de *conserver leur religion, leurs droits, leurs privilèges, leurs institutions et leur propriété.* Ils n'ont aucune sympathie pour l'infidélité moderne, ni pour la démocratie forcée, ni pour ce mépris de toute autorité, qui existent aujourd'hui en France. C'EST UN PEUPLE MORAL ET RELIGIEUX, ÉCOUTANT SES EVEQUES ET SES PRETRES, et, comme protestant, je n'hésite pas à dire que le CLERGE DU CANADA FRANÇAIS EST LA MEILLEURE ET LA PLUS BELLE ORGANISATION DU MONDE."

* * *

Vive le vieux chef!!!

Le directeur de l'*Etendard* acclamait un jour l'entrée triomphale de sir John Macdonald, dans la ville de Montréal, au cri de ; Vive le vieux chef!! Il n'avait pas d'expressions assez flatteuses à son adresse, il invitait toute notre population à rendre

Sir John Ma

Les organes
A. Macdonald
notre clergé.
répudiation so
conservateur,
bre 1886, à un

Le *Mail* attaque
province de Québ
gion dont l'exercic
peuvent les obteni
Et pourquoi donc inter-
viendriens-nous, en aucune manière ? Cela prouve combien il est dan-
gereux de se mêler de choses que l'on ne connaît guère. On dit que le
système de la dime est très onéreux et devrait être aboli. Le catholique
romain de Québec donne une certaine partie de sa récolte de grains au
curé de la paroisse. S'il produit des racines, du foin ou élève des ani-
maux, il n'a rien à payer. Chacun souscrit suivant ses moyens pour l'é-
rection et le soutien de son église. Dans un pays agricole, la population
de Québec préfère donner une partie du grain qu'elle recueille. Si la ré-
colte est abondante, l'Eglise en profite, si par contre, elle ne l'est pas,
l'Eglise en souffre. Les protestants ne pourraient avoir raison de s'en
plaindre, vu que cela ne les regarde pas du tout. Pourquoi, nous, qui
habitons une autre province où sont établies des institutions différentes,
tenterions nous de provoquer une agitation à ce sujet, ? Messieurs,
CETTE AGITATION, JE LA CONDAMNE ABSOLUMENT.....

Certains gens continueront sans doute d'exploiter leur
ignoble industrie en répétant naïvement que sur John A.
Macdonald a juré la mort de tout ce qui est catholique et
français. Mais si nous sommes incapables de leur inspirer le
moindre respect pour la vérité, nous pouvons du moins dévoiler
leur fourberie, et flétrir leurs calomnies.

Sir John fait l'Éloge des Canadiens-Français et du clergé catholique.

A la séance du 18 janvier 1884, à la Chambre des com-
munes, sir John Macdonald répondant à l'honorable M. Blake,
terminait son discours par les observations suivantes :

Dans son discours, mon honorable ami a fait un puissant appel aux

représentants du Bas-Canada, auxquels il a dit : Veillez si vous voulez la protection pour vos propres institutions, à ce que les institutions des autres provinces ne soient pas, attaquées. M. l'Orateur, je suis entré dans le parlement en 1844; je suis devenu ministre en 1854, et depuis lors, J'AI TOUJOURS EU L'APPUI D'UNE MAJORITE CANADIENNE-FRANÇAISE. ILS NE M'ONT JAMAIS FAIT DEFAUT : ILS ONT TOUJOURS EU CONFIANCE EN MOI, ET JE CROIS AVOIR PROUVE QUE J'ETAIS DIGNE DE LEUR CONFIANCE.

M. l'Orateur, j'ai reçu d'eux des reproches; j'ai été, au temps passé, attaqué par les messieurs de la gauche; lorsqu'il leur convenait d'enfourcher le cheval protestant, ALORS QU'ILS ME DISAIENT ESClave DES INFLUENCES FRANÇAISES ET ROMAINES, ESClave DES INFLUENCES DU BAS-CANADA. Cela ne prendra pas, M. l'Orateur. Toutes les paroles flatteuses de l'honorable monsieur, s'il prend encore le genre agréable et s'il emploie encore une fois les mots éloquentes dont il a fait usage et dont il est capable de se servir, ne feront pas croire à la population de la province de Québec qu'elle serait mieux entre ses mains qu'entre les mains de sir John A. Macdonald.

Nous aimons à citer aussi les paroles si remarquables que prononçait sir John à Londres, en décembre 1885 :

" On s'est demandé s'il fallait douter de la loyauté des Canadiens-Français envers le souverain d'Angleterre. J'ai le plaisir de dire que *s'il est un corps d'hommes loyaux dans les limites de l'Empire Britannique, ce sont les Canadiens-Français.* Je ne veux pas expliquer les causes de la sympathie qu'ils ont pour Riel, exécuté dernièrement; c'est une sympathie naturelle, mais elle n'a affecté, d'aucune manière, la loyauté des Canadiens à la couronne anglaise. Il faut se rappeler qu'ils sont devenus sujets britanniques avant la révolution française, et ils ont régulièrement tenu l'engagement de *conserver leur religion, leurs droits, leurs privilèges, leurs institutions et leur propriété.* Ils n'ont aucune sympathie pour l'infidélité moderne, ni pour la démocratie forcée, ni pour ce mépris de toute autorité, qui existent aujourd'hui en France. C'EST UN PEUPLE MORAL ET RELIGIEUX, ÉCOUTANT SES EVEQUES ET SES PRETRES, et, comme protestant, je n'hésite pas à dire que le CLERGE DU CANADA FRANÇAIS, EST LA MEILLEURE ET LA PLUS BELLE ORGANISATION DU MONDE."

* * *

Vive le vieux chef!!!

Le directeur de l'*Etendard* acclamait un jour l'entrée triomphale de sir John Macdonald, dans la ville de Montréal, au cri de; Vive le vieux chef!! Il n'avait pas d'expressions assez flatteuses à son adresse, il invitait toute notre population à rendre

publiquement hommage au talent, au patriotisme, aux services éminents du grand homme d'Etat.

Dans une autre circonstance, l'*Etendard* parlait avec le même enthousiasme de sir John A. Macdonald. C'était à l'occasion du quarantième anniversaire de l'entrée en politique du même chef, et l'organe disait, le 20 décembre 1884:

" Cet événement remarquable, à peu près unique dans l'histoire politique de notre continent, vient d'être célébré à Toronto avec une pompe et un enthousiasme extraordinaires. Comme l'annoncent nos dépêches, sir John a été l'objet de la plus splendide ovation qui se soit jamais vue.

" En homme d'Etat aux idées élevées et aux vues éminemment pratiques, sir John a transformé, en quelque sorte, cette fête superbe en une manifestation politique dont le parti conservateur va recueillir de grands fruits. Les réjouissances ont cédé le pas à l'examen des affaires de l'Etat, et on y a parlé bien moins en convives assemblés pour se réjouir qu'en généraux d'armée s'organisant pour combattre les grands combats de la patrie.

" Il ressort de cette grandiose démonstration que le parti conservateur est, dans Ontario, très puissant et admirablement organisé.

" Nos félicitations au vieux chef conservateur et à ses amis."

Vive le vieux chef!!!